



NOTE

Instabilité économique : quels impacts pour l'économie régionale ?

SEPTEMBRE 2026





Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

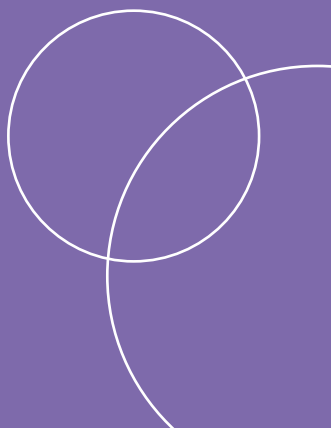
L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.





Préambule

L'instabilité économique s'est progressivement imposée comme une donnée majeure de notre environnement. Elle ne se résume pas à la succession de crises ou de fluctuations conjoncturelles : elle traduit une transformation plus profonde des équilibres économiques, sociaux et géopolitiques qui façonnent aujourd'hui nos territoires et leur trajectoire de développement.

Auvergne-Rhône-Alpes n'échappe pas à ces transformations. Première région industrielle de France, riche d'un tissu particulièrement dense de PME, d'ETI et de grands groupes, elle dispose d'atouts considérables. Mais cette diversité et cette ouverture aux échanges exposent également son économie aux évolutions des marchés, aux ruptures d'approvisionnement, aux tensions internationales et aux transformations rapides des chaînes de valeur.

Le CESER a souhaité consacrer ses travaux à l'instabilité économique et à ses impacts sur l'économie régionale. Ce choix répond à la nécessité de comprendre les mécanismes à l'œuvre et leurs conséquences territoriales pour pouvoir utilement éclairer les choix collectifs qui devront être faits dans les années à venir.

La valeur ajoutée du CESER est précisément de pouvoir porter sur cette question un regard transversal, nourri par la diversité des expériences et des expertises qui composent notre assemblée. Notre démarche ne vise pas à établir un diagnostic supplémentaire de la conjoncture. Elle vise à prendre de la hauteur, à identifier les fragilités comme les capacités de résilience de notre économie régionale, à donner à voir les effets différenciés de l'instabilité selon les secteurs et les territoires et à mettre en évidence les leviers susceptibles de renforcer notre autonomie, notre capacité d'adaptation et notre cohésion économique et sociale.

Par ce travail, le CESER entend contribuer au débat public avec la conviction que l'incertitude ne doit pas conduire à l'attentisme. Comprendre les transformations à l'œuvre, croiser les regards et identifier les leviers d'action, constituent les conditions indispensables pour préparer l'avenir et conforter les capacités de résilience de nos territoires.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE
—
2026-10



Présidente de la Commission

Mme Valérie-Anne JAVELLE

SOMMAIRE

Introduction 7

Zoom sur la conjoncture générale, régionale et de certains secteurs 9

Une conjoncture économique internationale marquée par un ralentissement du commerce mondial.....9

Une conjoncture nationale caractérisée par un ralentissement de la croissance, une hausse de l'inflation, du nombre de demandeurs d'emploi et des comptes publics dégradés.....10

Auvergne-Rhône-Alpes : situation générale et de certains secteurs.....11

- ▶ L'économie : une dynamique faible en 2025 et des prévisions à affiner au vu des impacts du conflit au Moyen-Orient..... 11
- ▶ La situation de l'emploi : un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale mais en augmentation 12
- ▶ Le commerce extérieur : une force à développer 13
- ▶ Quelques problématiques sectorielles 14

Des impacts différenciés selon les facteurs 37

Les facteurs nationaux 37

- ▶ Impact de l'instabilité politique et sociale..... 37
- ▶ Impact des cycles électoraux 38
- ▶ Instabilité réglementaire, évolutions brutales et non prévisibles de politiques ciblées..... 38

Les facteurs internationaux.....38

- ▶ Les tensions géopolitiques mondiales (guerre en Ukraine, conflits au Moyen-Orient et dans le golfe arabo-persique, Groëland, rivalité sino-américaine, ...) 38
- ▶ La variabilité des règles du commerce extérieur..... 38
- ▶ L'endettement mondial élevé public et privé 39
- ▶ La transition écologique et environnementale 39
- ▶ Tensions sur l'approvisionnement en matières premières, en matériau et en produits semi-finis..... 39
- ▶ Tensions et opportunités internes à l'Union Européenne (politique de défense, accords commerciaux)..... 39



SOMMAIRE

Les recommandations du CESER	41
Recommandation 1 : S'appuyer sur une veille collective permanente pour une mise en partage des enjeux avec l'ensemble des acteurs	43
Recommandation 2 : Privilégier les clusters, les pôles de compétitivité, les communautés thématiques, pour initier des démarches collectives en réponse à l'instabilité	44
Recommandation 3 : Conforter le développement à l'international comme relai de croissance	45
Recommandation 4 : Apporter une attention particulière aux filières fragilisées à forts enjeux (poids économique, emplois, implantations territoriales, souveraineté, etc).....	46
Recommandation 5 : Faire de l'attractivité du territoire et de son influence dans un ensemble national et européen un levier pour répondre à l'instabilité	48
Conclusion	49
Bibliographie	50
Contributeurs	52
Remerciements	54
Déclaration des groupes	55
Résultats des votes	62
Contacts.....	71



Introduction

Contexte



Face à un contexte géopolitique modifié avec une concurrence internationale qui se durcit, et une intensification du protectionnisme, une situation politique nationale peu stable, des résultats et des prévisions de croissance économique nationale faibles et les interrogations relatives sur la trajectoire d'équilibre des comptes publics, l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes est d'ores et déjà impactée. Ces impacts peuvent atteindre différents paramètres macro-économiques : ralentissement et baisse d'activités, emploi, exportations, investissements, défaillances d'entreprises, etc.

La réduction des carnets de commandes, les tensions sur les trésoreries, des annonces de plans sociaux sont autant d'indicateurs qui confirment la réalité des menaces sur l'activité économique.

Enjeux et questions



Quels sont les activités, les secteurs les plus exposés ? Quels effets sur les autres secteurs : économie de proximité, tourisme etc. Certains territoires comptent-ils de leurs structures économiques et productives sont-ils fragilisés ?

Comment les acteurs régionaux peuvent-ils mieux connaître et analyser ces menaces ? Comment les anticiper ? Quelles actions pour augmenter la résilience de l'économie régionale ?

Quels impacts pour les populations ? Pour l'emploi dans les territoires ?

Quelles opportunités dans ce contexte nouveau ?

Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) par sa composition, sa diversité et sa capacité à dégager des consensus pourrait proposer des recommandations permettant de prendre en compte des impacts transitoires mais également des changements plus structurels qu'il convient d'accompagner.

Par sa compétence en matière de développement économique, la Région est particulièrement concernée pour mobiliser les acteurs face à une phase de turbulences et essayer de dégager des réponses collectives et pertinentes.

Objectifs



L'objectif est de produire une note permettant à partir d'une photographie, d'une vision flash de la situation économique d'identifier les impacts et menaces pour le tissu économique régional et de dégager des recommandations, des pistes d'actions dans les différents territoires pour répondre aux incertitudes économiques et chercher à en anticiper les conséquences. Si l'instabilité économique a des répercussions sur l'ensemble des secteurs, la note aborde principalement et sans exhaustivité des activités économiques du secteur concurrentiel, les travaux récents du CESER sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant traité les problématiques liées à l'importance de ce pan de l'économie régionale¹.

Démarche

La note sera présentée en **trois parties** :

PARTIE 1

Un zoom sur la conjoncture générale et quelques secteurs et angles spécifiques

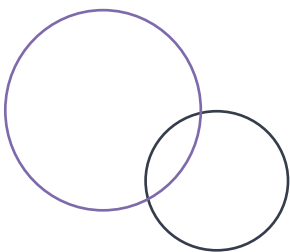
PARTIE 2

Une analyse des impacts identifiés en fonction des différents facteurs nationaux et internationaux

PARTIE 3

Enfin, la note proposera des pistes et recommandations pour anticiper, mettre en oeuvre des actions collectives et accompagner les acteurs régionaux face à cette instabilité

¹ CESER Auvergne-Rhône-Alpes - L'économie sociale et solidaire : des entreprises, moteurs d'une économie



Une conjoncture économique internationale marquée par un ralentissement du commerce mondial



Zoom sur la conjoncture générale, régionale et de certains secteurs

Cette première partie, a pour objectif de rappeler les grandes tendances de la conjoncture internationale et nationale dans laquelle évoluent les acteurs régionaux.

Ensuite, elle abordera la situation régionale du point de vue économique, de l'emploi et du commerce extérieur, tant des résultats 2025 que des prévisions 2026.

Enfin, elle mettra l'accent sur certains secteurs de l'économie régionale et de leur situation propre. Tous les secteurs de l'économie régionale ne seront pas abordés ici, en raison de sa diversité, d'autres secteurs auraient pu bien entendu faire l'objet d'un zoom spécifique, mais cette note n'a pas pour objectif de traiter l'exhaustivité des situations mais de montrer tout l'intérêt d'une telle démarche pour approcher la situation actuelle. Les secteurs qui sont abordés ici représentent environ 40 % du PIB régional et plus d'un tiers des emplois privés.

Dans sa note du 7 avril 2026 consacrée aux perspectives mondiales, la direction générale du trésor relève que : « l'économie mondiale est fortement affectée par le conflit au Moyen-Orient et le nouveau choc énergétique qui s'en est ensuivi.

Si l'impact sur les perspectives de croissance sera dépendant de la durée et de l'intensité du conflit, pour l'instant les perspectives mondiales sont néanmoins revues en hausse par rapport aux prévisions d'automne 2025 en raison d'un moindre impact qu'anticipé du choc tarifaire américain.

Ainsi la croissance mondiale atteindrait +3,2 % en 2026 et 2027 après +3,3 % en 2025. Parmi les économies avancées, l'activité accélérerait légèrement aux États-Unis en 2026, l'activité ralentirait en zone euro et au Royaume-Uni, davantage pénalisés par le choc énergétique, et resterait hétérogène entre pays notamment du fait de l'orientation de la politique budgétaire. Dans les grandes économies émergentes, l'activité ralentirait légèrement en 2026 et en 2027.

Le commerce mondial ralentirait nettement en 2026 (à +2,2 % après +4,3 %) sous l'effet de la pleine matérialisation du choc tarifaire américain ainsi que du choc énergétique consécutif au conflit au Moyen-Orient. Sa croissance se redresserait à +2,8 % en 2027, au niveau de sa moyenne prépandémique (+2,8 % entre 2015 et 2019). En particulier, le commerce de biens liés à l'intelligence artificielle continuerait de soutenir la croissance du commerce mondial.

Le scénario international présenté est entouré d'une forte incertitude, en particulier sur l'année 2027. L'impact du conflit au Moyen-Orient dépendra de la durée et de l'intensité du conflit, ainsi que des réponses de politiques publiques adoptées par les autres pays (seules les mesures annoncées à date ont été prises en compte). En outre, la politique commerciale américaine demeure une source d'incertitude persistante ».

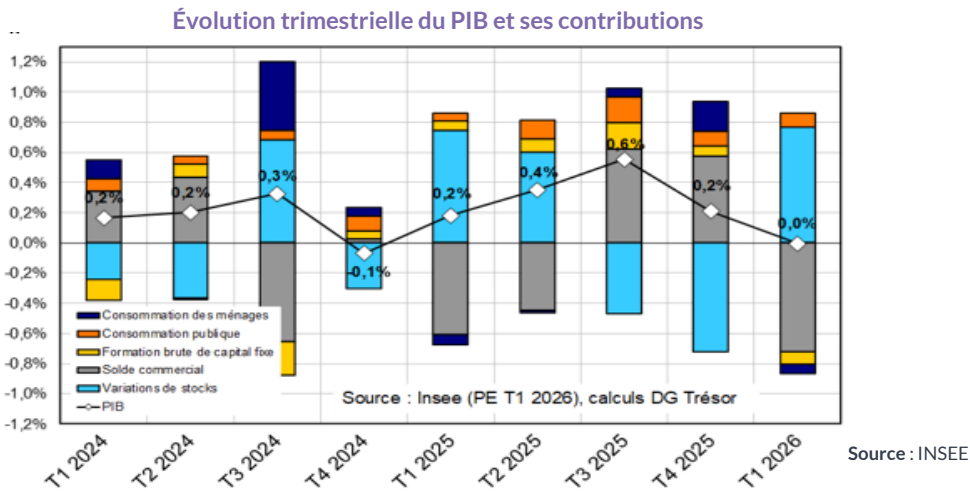
A l'échelle internationale, il faut souligner les investissements colossaux et leur concentration dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les entreprises d'intelligence artificielle ont représenté 61 % des investissements mondiaux en capital-risque en 2025, soit USD 258,7 milliards sur un total de USD 427,1 milliards, ce qui représente plus du double de la part de l'IA en 2022 (30 %) selon les données de l'OCDE.

Les investisseurs en capital-risque aux États-Unis restent les plus actifs, représentant environ 56 % (124 milliards USD) de la valeur mondiale des investissements sortants en capital-risque dans l'IA en 2025, suivis par les investisseurs du Royaume-Uni avec 9 % (20,7 milliards USD), ceux de la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») avec 8 % (17,2 milliards USD) et ceux de l'UE27 avec 7 % (14,5 milliards USD). Les entreprises basées aux États-Unis ont attiré environ 75 % (194 milliards USD) de la valeur mondiale des transactions de capital-risque dans l'IA.

Une conjoncture nationale caractérisée par un ralentissement de la croissance, une hausse de l'inflation, du nombre de demandeurs d'emploi et des comptes publics dégradés

Le flash conjoncture France publié fin avril par la direction du trésor constate que le PIB de la France a marqué le pas au 1^{er} trimestre (initialement estimée à 0 %, l'INSEE a revu la croissance du 1^{er} trimestre à 0,1 %, le 29 mai dernier), après avoir crû de +0,2 % au 4^{ème} trimestre 2025 (non révisé), d'après la première estimation par l'INSEE des comptes trimestriels.

Celle-ci se caractérise par la consommation des ménages qui se contracte légèrement (-0,1 %, après +0,4 %), l'investissement total qui fléchit (-0,4 %, après +0,3 %) et la contribution du commerce extérieur chute au 1^{er} trimestre (contribution de -0,7 pt, après +0,6 pt au 4^{ème} trimestre). Cela s'explique par un fort recul des exportations (-3,8 %, après +0,8 %), en lien avec des exportations de matériels de transport qui chutent. Les importations continuent de reculer (-1,7 %, après -0,8 %), avec des reculs marqués pour l'énergie, les matériels de transport et les autres produits manufacturés.



Il faut souligner que les investissements en capital-risque dans l'IA se concentrent de plus en plus dans des « méga-transactions » dépassant 100 millions USD. Celles-ci représentent environ 73 % de la valeur totale des investissements dans l'IA en 2025. Parmi ces méga-transactions, celles supérieures à 1 milliard USD représentent environ la moitié de la valeur totale des investissements dans l'IA, ce qui indique un marché de plus en plus concentré. Bien que les perspectives à long terme de l'IA demeurent solides, les marchés du capital-risque sont cycliques.

En avril 2026, le gouvernement français a abaissé ses prévisions de croissance pour l'année 2026 à 0,9 % contre 1 % initialement s'alignant ainsi sur les prévisions de la Banque de France. En 2025, la croissance était de 0,9 % contre 1,5 % pour la zone euro.

Si l'inflation était de 0,9 % au plan national en 2025 selon l'INSEE contre 2% en zone euro selon la BCE. La prévision d'inflation du gouvernement a été relevée en avril à 1,9 % pour cette année contre 1,3 % anticipé auparavant.

Au niveau national, le chômage a augmenté de 6,8 % sur l'année 2025. Il faut cependant souligner que ces chiffres (France hors Mayotte) tiennent compte de l'inscription, depuis début 2025, de tous les allocataires du RSA et des jeunes en parcours d'insertion à France Travail, ainsi que d'un nouveau régime de sanctions entré en vigueur au 1^{er} juin 2025.

Sans ces modifications, la hausse du nombre de chômeurs aurait été limitée à 2 % sur le quatrième trimestre à 1,7 % sur l'année.

Le taux de chômage atteint 7,9 % fin 2025 selon l'INSEE contre 7,3 % fin 2024. A la fin du 1^{er} trimestre 2026, le taux de chômage atteint 8,1 %, taux le plus élevé depuis 2021. Au niveau de l'Union Européenne, le taux de chômage était de 5,9 % en 2025 identique à celui de fin 2024 selon Eurostat.

Sur un an, l'emploi salarié dans le secteur privé a reculé de 0,2 %, soit 40 800 emplois détruits par rapport au quatrième trimestre 2024 d'après l'INSEE.

En France, selon l'INSEE, le déficit public pour 2025 s'établit à 152,5 Md€, soit 5,1 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,8 % en 2024 et 5,4 % en 2023.

La France se place au deuxième rang des pays de la zone euro pour l'ampleur du déficit pour 2025 derrière la Belgique. Dans la zone euro, globalement, les finances publiques des Etats membres ont été en déficit de 2,9 % du PIB en 2025.

La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 115,6 % du PIB fin 2025, après 112,6 % fin 2024. Elle est de 87,8 % du PIB dans la zone euro, seule l'Italie avec 137,1 % du PIB a une dette plus élevée. Ce qu'il faut souligner ce sont les conséquences de la charge de la dette, qui représente en 2025 environ 55 milliards d'euros, soit 9,5% du budget de l'État selon la Banque de France, montant qui augmentera en 2026.

Il faut souligner, par ailleurs, le montant important de l'épargne des ménages qui s'élève à 6600 Milliards d'euros en 2025 et un taux d'épargne record qui atteint 18,7 %.

Auvergne-Rhône-Alpes : situation générale et de certains secteurs

Après la conjoncture internationale et nationale, cette partie aborde la conjoncture régionale d'abord dans ses dimensions macro-économiques : économie, emploi et commerce extérieur puis celle de certains secteurs des services, de la construction, de l'industrie ou de la transformation caractéristiques de l'économie régionale. Comme indiqué précédemment, cette partie n'a pas vocation à l'exhaustivité, la région comportant de très nombreux secteurs mais ces focus permettent un premier regard sur les impacts pour l'économie régionale.

► L'économie : une dynamique faible en 2025 et des prévisions à affiner au vu des impacts du conflit au Moyen-Orient

Le bilan 2025 et les perspectives 2026 des entreprises en région réalisés par la Banque de France soulignent que l'économie régionale s'est révélée peu dynamique en 2025. Si l'activité a légèrement progressé dans les services marchands, elle a peu évolué dans l'industrie et a diminué dans la construction.

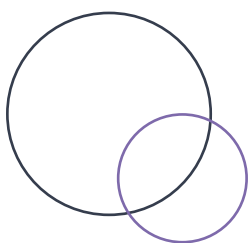
L'emploi a globalement progressé dans les trois secteurs, l'atténuation des difficultés de recrutement ayant notamment permis de pourvoir des postes techniques jusque-là vacants.

Le recours à l'emploi intérimaire en revanche a nettement reculé.

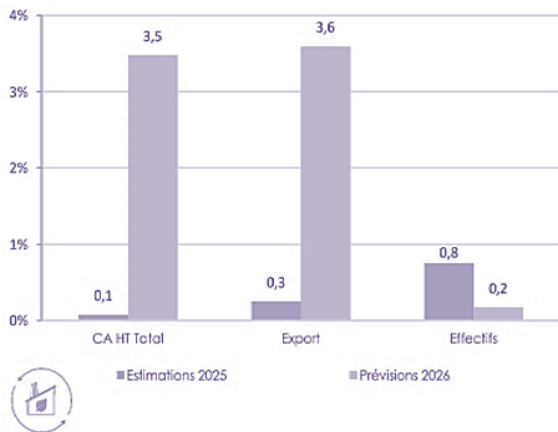
La rentabilité des entreprises a été mise sous tension dans l'industrie et la construction, mais elle s'est consolidée dans les services.

Dans un contexte empreint de nombreuses incertitudes, les dépenses d'investissement ont diminué dans les 3 secteurs, pour la deuxième année consécutive, après les budgets élevés engagés au cours des années précédentes.

Pour 2026, une reprise modérée était prévue dans les trois secteurs avec une stabilité des effectifs pour l'industrie et la construction et un renforcement dans les services marchands. Les prévisions d'investissement demeurent prudentes et tablent sur une très légère progression des dépenses dans l'industrie, après deux années de fort recul.



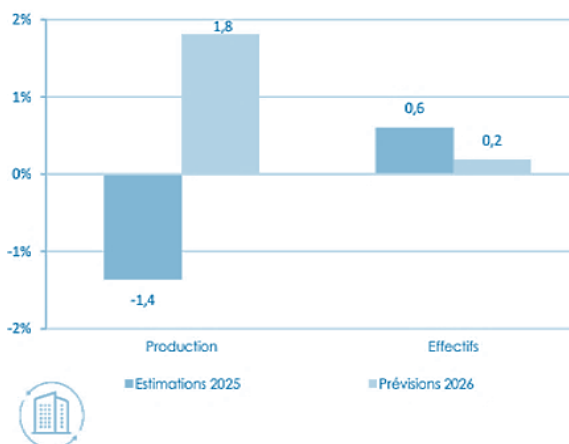
Évolution de l'activité dans l'industrie



Évolution de l'activité dans les services marchands



Évolution de l'activité dans la construction



Source : Banque de France | Tendances Régionales | Hors série
Février 2026

La situation de l'emploi : un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale mais en augmentation

La situation de l'emploi en Auvergne Rhône-Alpes se situe dans un contexte dans lequel plusieurs chantiers structurants sont en cours de déploiement ou dont le démarrage est imminent, on peut notamment évoquer sans être exhaustif, le chantier des EPR2 dans la plaine de l'Ain, les jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes, le Lyon-Turin, l'implantation de la nouvelle usine de freins carbone de l'entreprise SAFRAN au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et le projet EMILI d'implantation d'une mine de lithium dans l'Allier et d'usines de traitement pour soutenir la transition énergétique. Cela va entraîner des besoins en emploi et de formation.

Toutefois, l'année 2025 a été marquée par une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises +3,1 % en un an, soit 8 324 entreprises concernées. Il faut souligner qu'au niveau national, pour 2026, les prévisions de défaillance d'entreprises ont été revues à la hausse à 75 000 début juillet contre 69 000 en début d'année (les 68 650 enregistrées en 2025 constituaient le chiffre le plus élevé).

26 800 personnes ont été concernées par un licenciement économique, volume stable par rapport à 2024 dont 15 900 en contrats de sécurisation professionnelle soit une augmentation de plus 8 %.

L'augmentation du nombre de défaillances peut s'expliquer en partie par un effet de décalage lié au remboursement des Prêts Garantis par l'Etat obtenus pendant le COVID et qui ont permis de poursuivre artificiellement certaines activités économiques.

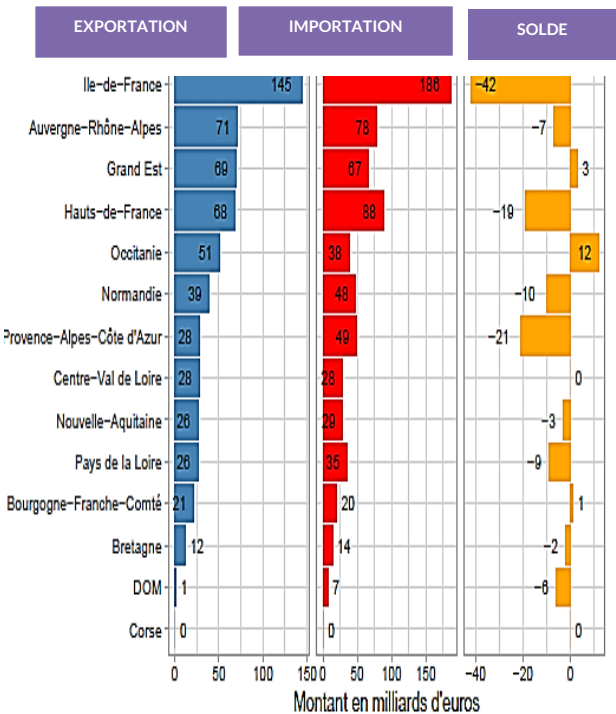
Les secteurs concernés par les défaillances d'entreprises sont principalement la construction, l'hôtellerie-restauration, le service aux entreprises et le commerce de détail. Il existe des contrastes territoriaux importants avec des hausses importantes dans l'Allier et le Puy de Dôme et des baisses notables en Ardèche, Drôme et Haute-Savoie.

Fin 2025, le taux de chômage est de 6,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes selon l'INSEE contre 7,9 % au plan national. Il connaît une augmentation de +0,5 point sur un an. Au premier trimestre 2026, il est de 7 % dans la région contre 8,1 % au plan national (INSEE).

► **Le commerce extérieur : une force à développer**

Dans la dynamique économique régionale, l'export représente une part importante de l'activité régionale. Avec 71 milliards d'euros d'exportations en 2025, chiffre quasi stable par rapport à 2024, soit un peu moins de 22% du PIB régional, plus de 23 000 entreprises exportatrices, Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région exportatrice de France.

EXPORTATIONS / IMPORTATIONS 2025



Sur la période du T4 2024 au T3 2025, la région AuRA représente 12,1 % des exportations françaises et 11,3 % de ses importations.

EXPORTATIONS

Pays de destination	Valeur (en millions d'euros)	Part (%)	Rang (rang antérieur)
Italie	8 142	11,5	1 (-1)
Allemagne	8 008	11,4	2 (+1)
Espagne	6 732	9,5	3 (=)
États-Unis	5 437	7,7	4 (-1)
Belgique	5 020	7,1	5 (+1)
Suisse	3 658	5,2	6 (=)
Royaume-Uni	3 648	5,2	7 (=)
Pays-Bas	2 823	4,0	8 (=)
Chine	1 921	2,7	9 (=)
Pologne	1 915	2,7	10 (=)
Turquie	1 235	1,8	11 (-3)
Singapour	1 229	1,7	12 (-1)
Corée du Sud	1 202	1,7	13 (+1)
Suède	1 028	1,5	14 (-1)
République tchèque	993	1,4	15 (-1)
Autres	17 564	24,9	-
TOTAL	70 555	100,0	-

IMPORTATIONS

Pays d'origine	Valeur (en millions d'euros)	Part (%)	Rang (rang antérieur)
Allemagne	11 136	14,4	1(=)
Italie	9 974	12,9	2(=)
Chine	7 284	9,4	3(=)
Espagne	5 454	7,0	4(=)
Suisse	5 118	6,6	5(=)
États-Unis	3 881	5,0	6(=)
Pays-Bas	3 463	4,5	7(-1)
Belgique	3 242	4,2	8(+1)
Royaume-Uni	1 843	2,4	9(=)
Pologne	1 700	2,2	10(=)
Irlande	1 659	2,1	11(-1)
République tchèque	1 471	1,9	12(-2)
Autriche	1 346	1,7	13(+2)
Suède	1 308	1,7	14(+1)
Inde	1 134	1,5	15(-5)
Autres	17 489	22,6	-
TOTAL	77 502	100,0	-

Source : Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France

Dans un contexte marqué par les instabilités géopolitiques, le renforcement du protectionnisme et le dumping de produits chinois dans certaines filières en Europe, l'enquête réalisée par les Conseillers du Commerce Extérieur auprès de 104 dirigeants, montrent que :

- ☛ L'internationalisation est un puissant facteur de résilience : plus la part du CA réalisée à l'export est élevée, plus les entreprises absorbent les chocs domestiques (inflation, baisse de la demande, instabilité réglementaire).
 - ☛ L'export amortit les baisses en France : plus d'une entreprise sur deux a compensé totalement ou majoritairement la baisse de son CA domestique grâce à l'international.
 - ☛ L'ouverture n'est pas une garantie automatique : même très exportatrices, certaines entreprises restent vulnérables sans stratégies d'adaptation (diversification géographique, montée en gamme, compétitivité).
-
- ☛ Les freins évoluent avec la maturité export : limites internes pour les peu internationalisées ; risques géopolitiques, normes, douanes et coûts logistiques pour les plus avancées.
 - ☛ Un accompagnement public différencié est clé : combinaison d'actions transverses (compétitivité, simplification, sécurisation) et de dispositifs ciblés selon le stade d'internationalisation, avec un fort besoin de financement et de connexions business pour les PME/ETI.

► **Quelques problématiques sectorielles**

En détaillant la situation et les enjeux de certains secteurs d'importance de l'économie régionale, il s'agit de montrer la diversité des situations et des problématiques, leur complexité aussi et le lien tenu entre dynamique conjoncturelle et structurelle parfois.

Le tourisme : un bilan été et hiver favorable malgré des inquiétudes sur le pouvoir d'achat des clientèles

Le tourisme est un secteur-clef de l'économie régionale.



Source : Agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

La conjoncture est plutôt bonne sur les **saisons d'été et d'hiver 2025-2026**.

 Bilan été 2025

Selon l'agence Auvergne-Rhône-Alpes tourisme, 63 % des professionnels du tourisme ont jugé l'été 2025 « bon » ou « très bon » ; ce niveau de satisfaction est supérieur de +5 points à celui exprimé lors de l'été 2024. Cependant, il recouvre des ressentis différents selon le type d'activité et d'espace.

S'agissant des difficultés exprimées, la principale concerne un pouvoir d'achat des clientèles touristiques en berne pour 72 % des professionnels interrogés, ce qui est significatif. Des avis qui varient selon les typologies d'acteurs du tourisme régional.

Les hébergeurs sont 67% (+4 points / été 2024) à exprimer un avis positif sur cet été. À contrario, les restaurateurs et les acteurs de l'outdoor sont les plus réservés avec respectivement 47 % et 51 % d'opinion positive sur la fréquentation estivale : les premiers en raison des arbitrages budgétaires des touristes et les seconds par leur activité fortement dépendante de la météo.

Si l'on regarde par espaces géo touristiques, les professionnels des stations de montagne sont les plus satisfaits avec 65 % d'opinion positive, suivis de très près par les acteurs touristiques de la moyenne montagne (64 %) et ceux de l'espace rural (63 %). La montagne se révèle ainsi de plus en plus attractive en période estivale. Les professionnels des zones urbaines sont, cette année, les moins positifs avec 58 % de satisfaction.

Avec 26 % de clientèle régionale (données Flux Vision Orange Business), les habitants de la région ont une fois de plus choisi la proximité pour leurs vacances. Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la première région de provenance suivie par la région Ile de France (22,5 %) et, plus loin, par la région Sud/Provence-Alpes Côte d'Azur (8,4 %).

S'agissant des clientèles étrangères, les professionnels de la région indiquent que celles-ci comptent pour 23 % de leur fréquentation estivale 2025. Belges, Néerlandais et Allemands, fidèles à notre région sont les plus fréquemment cités par les professionnels comme figurant parmi leurs trois clientèles internationales principales cet été. Une présence plus importante des Suisses, là aussi via un effet de proximité, a été relevée (39 % des professionnels les ont cités, +7 points à l'été 2024). Au niveau des clientèles long courrier, on notera la forte progression des Canadiens en région (+18,2 % à la lecture des données Flux Vision, Orange Business) confirmant ainsi le phénomène national constaté cette année.

On constate une durée de séjour qui se maintient mais encore plus de réservation de dernière minute. En moyenne, au cours de l'été 2025, les hébergeurs touristiques de la région indiquent que 28 % de leur activité estivale est liée à la réservation de dernière minute impliquant de la part des professionnels un suivi toujours plus fin de leur activité et une importante capacité d'adaptation.

Le recrutement de personnel reste toujours un défi pour les professionnels du tourisme.

Même si cela a été moins prononcé que lors des deux derniers étés, 37 % des professionnels en région ont été confrontés à des difficultés d'embauche.

Cela concerne aussi bien les hébergeurs professionnels (résidences de tourisme, hôtels et hébergements collectifs) que les restaurateurs. Ainsi, pour s'adapter, 38 % ont choisi de réduire leurs services, 27 % les amplitudes horaires et 14 % leur nombre de jours d'ouverture.



Bilan saison d'hiver 2025-2026



Pour l'ensemble de la saison d'hiver (entre le 6 décembre 2025 et le 10 avril 2026), le panel d'hébergements en stations enregistre 68,6 % d'occupation sur les lits marchands analysés en direct par G2A. Des résultats en hausse de +2 points par rapport à l'hiver 2024-2025.

Grâce aux réservations anticipées, les stations du panel Auvergne-Rhône-Alpes ont enregistré un taux d'occupation de 88,1 % sur les vacances de fin d'année 2025. Ce taux supérieur de +5,7 pts à celui des vacances d'hiver et en très légère hausse de +0,8 point par rapport à l'année précédente, confirme le caractère stratégique de cette période dans l'activité des hébergements en stations.

Le calendrier des vacances scolaires (répartition des zones) a encore été peu favorable pour la région cet hiver. Malgré un niveau d'occupation élevé sur la période : 82,4 %, l'activité est en retrait de -3,9 points par rapport à l'année dernière.

Il faut souligner la montée en puissance des périodes d'inter-vacances de janvier et mars qui ont joué un rôle clé dans l'activité des stations de la région cet hiver. Avec 72,6 % d'occupation, le mois de janvier progresse de +3,2 pts par rapport à l'hiver dernier, avec sur les deux dernières semaines de la période des niveaux d'occupation plus élevés que ceux observés sur la 1^{ère} et dernière semaine des vacances d'hiver. En mars, les hébergements en stations ont pu capitaliser sur les congés des clientèles européennes (contrairement à l'hiver dernier) pour atteindre un taux d'occupation de 63 % en hausse de +5,6 pts, et ce, dans un contexte géopolitique et économique incertain.

Le secteur des hébergements professionnels enregistre 75,3 % d'occupation cette saison, un chiffre en hausse de +2 pts par rapport à l'hiver précédent. Sans surprise, les résidences de tourisme et les villages vacances ont été les secteurs les plus performants cet hiver avec respectivement : 83,1 % et 77,5 % d'occupation sur l'hiver.

Syntec : les métiers du conseil, de l'ingénierie, du numérique, de la formation et de l'évènementiel

L'activité de cette branche représente un poids très important en Auvergne-Rhône-Alpes avec 278 000 emplois, la branche est celle qui compte le plus d'emplois après le commerce.



Les chiffres-clés des métiers de Syntec en Auvergne-Rhône-Alpes



10 Mds € de salaires bruts versés
47 755 € salaire annuel brut moyen (ETP)



278 000 emplois, dont **68 000** non-salariés (**7,5 %** de l'emploi total en Auvergne-Rhône-Alpes)
+ 24 % de salariés entre 2018 et 2022



24,6 Mds € de chiffre d'affaires
5,4 Mds € de cotisations sociales



+ 25,5 % d'établissements entre 2018 et 2022



Le poids des métiers Syntec en Auvergne-Rhône-Alpes



25 788 établissements
en Auvergne-Rhône-Alpes
(au 31/12/2022)



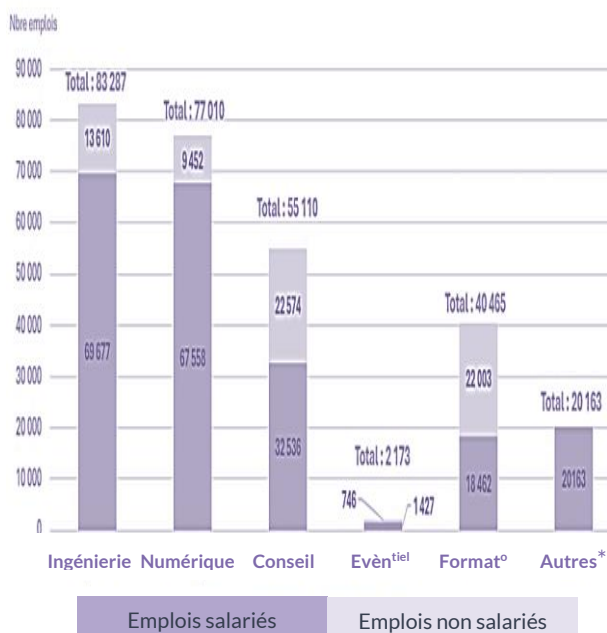
209 807 emplois salariés
en Auvergne Rhône-Alpes
(au 31/12/2022 en équivalents temps plein)



41 000 emplois salariés créés en
Auvergne-Rhône-Alpes
(du 31/12/2018 au 31/12/2022)

Source : Syntec

Répartition des emplois-salariés et non-salariés Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



TOTAL

277 850 emplois

209 808 salariés +
68 042 non-salariés

* La catégorie « Autres » concerne les établissements relevant des métiers de SYNTEC en raison de leur convention collective (Bureaux d'Études ou Formation) mais ne pouvant être affectés à aucun des 5 métiers de SYNTEC par leur code NAF (activités des sièges sociaux, gestion de fonds, autres activités de soutien aux entreprises, ...)

L'activité actuelle dans les métiers de Syntec

La conjoncture économique des marchés des membres de Syntec est analysée en continu par les membres du Bureau.

Chaque délégué régional de syndicat (après avoir consulté ses confrères) émet 4 types d'informations :

• Un état « Météo » :



Soleil

Nuageux



Pluie

Orage



- Une **tendance** (hausse, baisse, forte hausse, forte baisse ou stable).
- Une **visibilité** (nulle, faible, moyenne ou forte).
- Un **commentaire**.

Le tableau de conjoncture est réactualisé au minimum tous les trimestres.

- 🕒 Conjoncture établie à mai 2026 par les délégués régionaux de Syntec
- 🕒 Actualisée tous les 2 mois et accessible sur le site internet de Syntec AuRA

NUMÉRIQUE



CONSEIL STRATÉGIQUE ET MANAGEMENT



CONSEIL ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



INGÉNIERIE



CONSEIL RECRUTEMENT



FORMATION PROFESSIONNELLE



Source : Syntec



Dans la conjoncture actuelle, la branche anticipe une activité en baisse en ingénierie pour 2026, en forte baisse pour la formation professionnelle, stable pour le conseil et stable pour le numérique.

Évolution des prochains mois selon les métiers

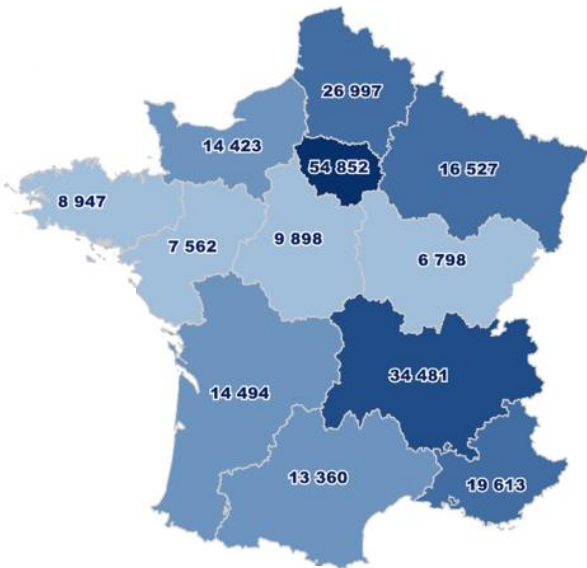
MÉTIER	TENDANCE	VISIBILITÉ	COMMENTAIRES
Numérique	Stable	Faible	Très légère amélioration
Ingénierie	Baisse	Faible	Le début de l'année présente des niveaux d'activité et de prise de commande plutôt encourageants mais la baisse de la commande publique liée aux élections municipales se fait sentir
Conseil stratégie et Management	Stable	Faible	Les PME et ETI, qui résistaient bien jusqu'ici, commencent à être touchées par la morosité ambiante qui affecte depuis plusieurs mois les grands entreprises et les collectivités publiques. L'activité du conseil en stratégie et management sera ainsi au mieux stable en 2026, après un repli de 5 % environ en 2025
Conseil Recrutement	Baisse	Stable	Le marché de l'emploi des Cadres semble se redresser en ce début d'année, avec une relance des investissements de la part des entreprises notamment dans l'industrie, et des intentions de recrutement en hausse au niveau des grands groupes. La vision du marché à court et moyen terme, reste fragile dans un contexte économique et international, préoccupant
Conseil Evolution professionnelle	Hausse	Moyenne	Les projets de restructuration sont en net hausse. Le nombre de défaillances d'entreprise a considérablement augmenté ces dernières semaines
Formation professionnelle	Forte baisse	Nulle	Les structures des compétences (agences) et les organismes de formations ainsi que les CFA sont confrontés à une crise majeure : pas de visibilité des financements publics par découverte de décrets et d'arrêtés, baisse drastique des financements (report sur l'ensemble des acteurs. Ceux intervenant en BtoB le sont aussi (crise nationale et internationale affecte les dépenses des entreprises).

Source : Syntec – Mai 2026

La chimie : une activité menacée sur certains segments de la chaîne de valeur

Le secteur de la chimie est une activité historique en région, avec plus de 34 000 salariés répartis sur 841 établissements, 90 % de TPE-PME, plus 120 000 salariés indirects et une diversité très importante des productions. La chimie est une industrie mère intervenant en lien avec de nombreuses activités régionales : plasturgie, textile, agro-alimentaire, pharmacie, etc.

Répartition régionale des salariés



Effectifs régionaux

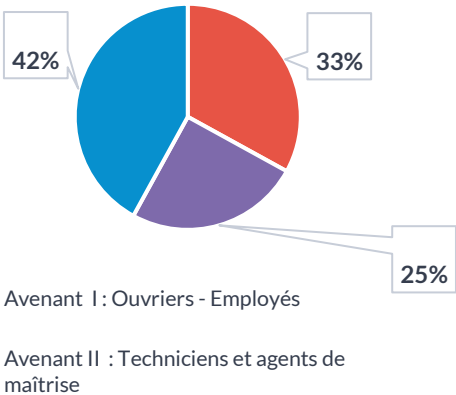


On retrouve des bassins et plateformes répartis sur tout le territoire régional



Les chiffres-clés en Auvergne-Rhône-Alpes

- Plus de **34 000 salariés** représentant 15 % des effectifs nationaux
- Dont **95 % de CDI**
- Des niveaux de compétences élevés
- Des emplois durables : **12,7 ans d'ancienneté en moyenne** et **10 % de turn over**



Plus de 7 salariés sur 10 sont ingénieurs, cadres techniciens ou agents de maîtrise.

Une variété unique en France

Tous types d'entreprises

- TPE-PME
- ETI
- ETI familiales
- Filiales de grands groupes

Taille de l'entreprise	Pourcentage
> 250 salariés	33%
100 à 250 salariés	33%
< 100 salariés	33%

Tous types de chimies

- Bio source, phyto
- Principes actifs
- Spécialités
- Grands intermédiaires
- Pétrochimie

Tous types de marchés

- Santé
- Aéronautique
- Cosmétique
- Construction
- Automobile
- Textile
- Alimentaire
- ...

Source : France Chimie

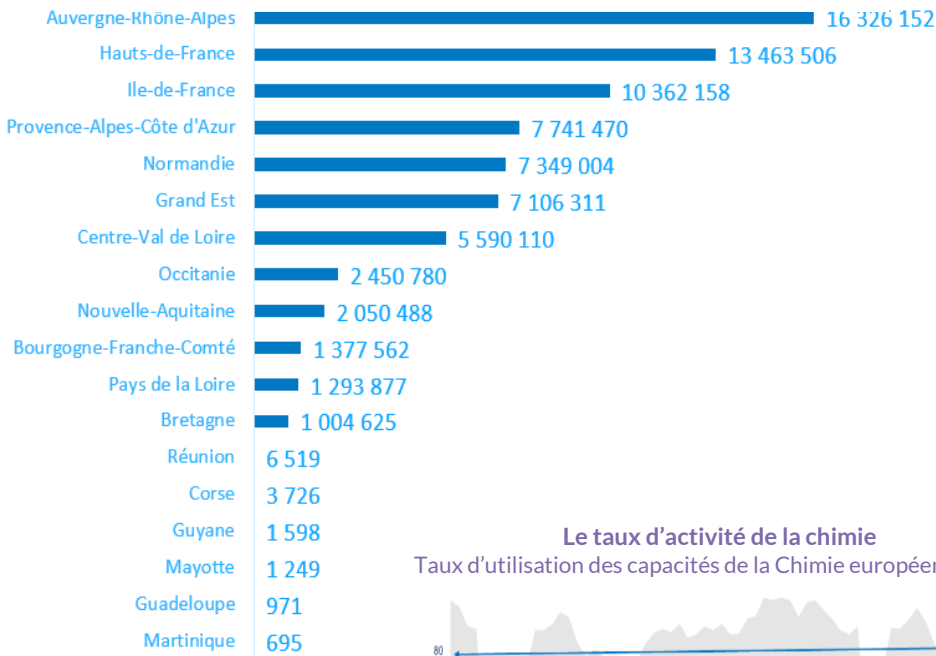
La région AuRA est la première région d'exportation de la chimie en France.

Le nombre de salariés dans la R&D est nettement plus important avec 16 % en Auvergne-Rhône-Alpes contre 11 % au plan national. La région est la deuxième concernant le nombre de brevets déposés avec 1/5 des brevets déposés au niveau national. Par ailleurs, avec plus de 16 milliards d'euros de produits chimiques exportés, la région est la première région exportatrice de produits chimiques.

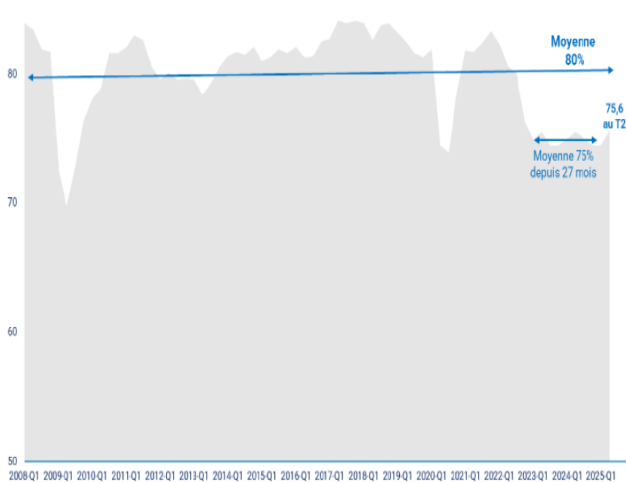
La chimie (hors-chimie fine)
en Auvergne-Rhône-Alpes

- 16,3 milliards de CA à l'exportation
- 23 % des exportations du secteur proviennent de la région AURA

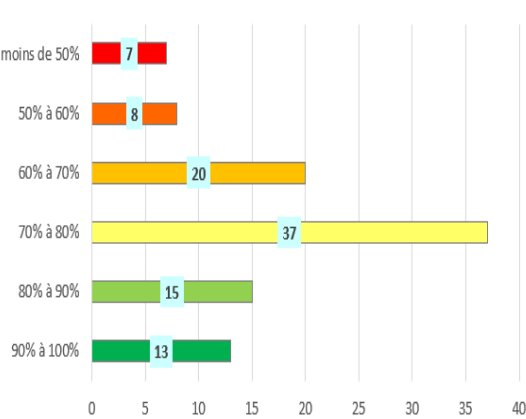
Les exportations de produits chimiques par région en milliers d'euros
Année 2024



Le taux d'activité de la chimie
Taux d'utilisation des capacités de la Chimie européenne, en %



Taux d'utilisation moyen des usines France



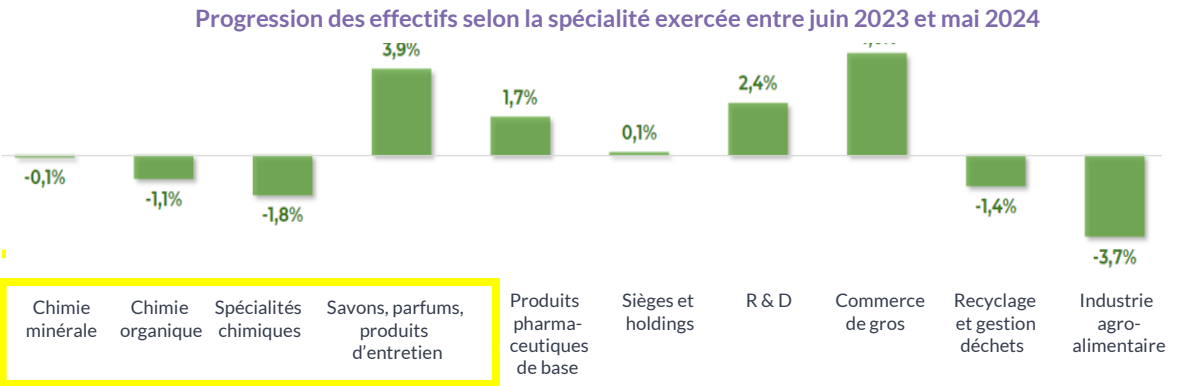
80 % = juste ce qu'il faut !!!

Source : France Chimie

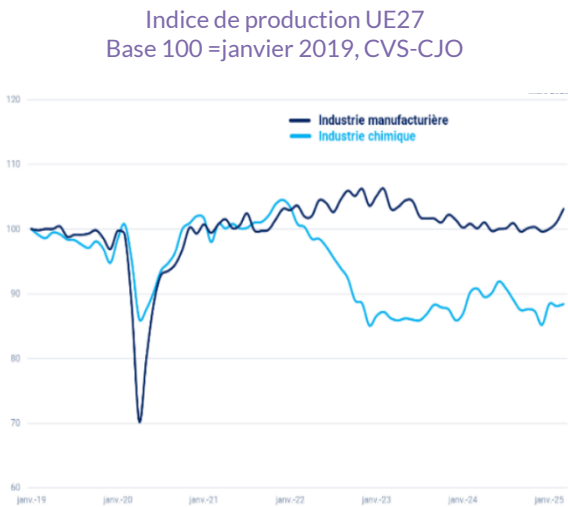
On note une progression contrastée des effectifs dans la Chimie.

L'emploi a nettement progressé entre 2023 et 2024 dans le secteur des savons et parfums mais a reculé dans la chimie de base et les spécialités chimiques qui représentent 65 % des emplois.

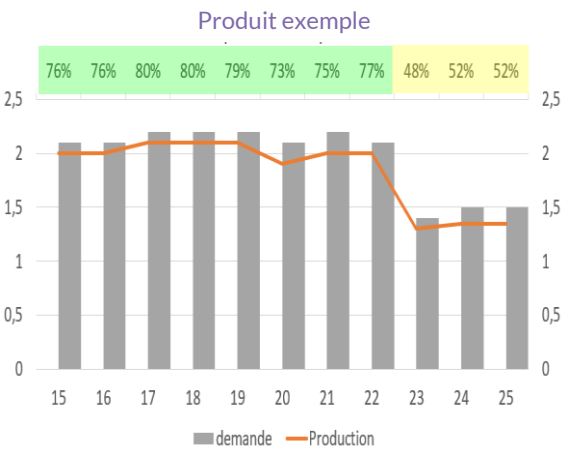
Pour la chimie, secteur dont les entreprises en région sont très interconnectées dans la chaîne de valeur, le fait que la Chine inonde le marché européen de produits chimiques de base avec des prix bas, modifie en profondeur l'équilibre économique du secteur, et fragilise les emplois et les savoir-faire. La disparition de Vencorex impacte en amont Chloralp et Air Liquide, en aval Arkema et sur site, Suez et Sequens.



Pourquoi ? Du produit vient d'ailleurs !



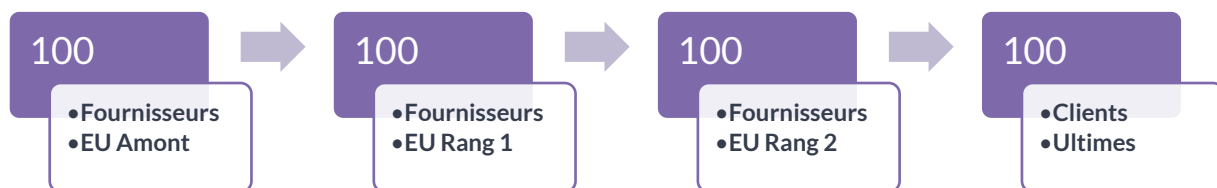
Effet de la chimie de base : -30 à -50 % !!!



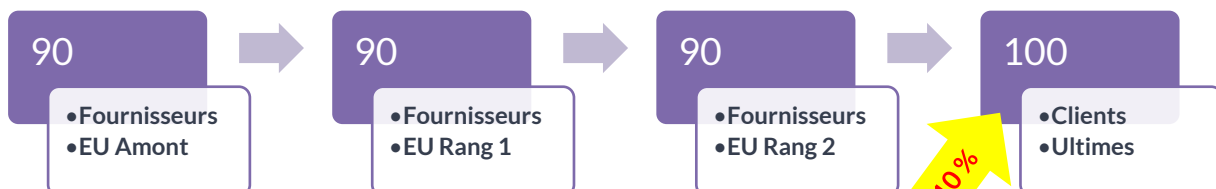
Source : France Chimie

LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORT DE PRODUITS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA CHIMIE RÉGIONALE

Situation initiale – Base 100
2021



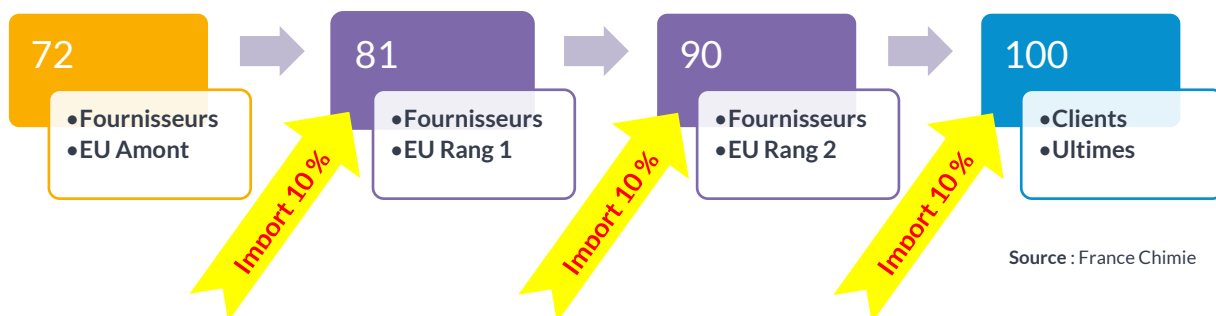
Un peu d'importations



Encore un peu ...



Et voilà ?



Source : France Chimie

Du produit qui vient d'ailleurs

- 1 La hausse de la production, surtout portée par la Chine

Évolution de la production chimique mondiale

Production chimique

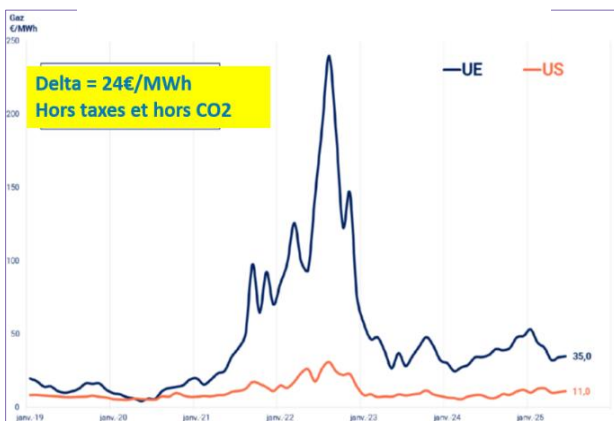
Indices de volume, base 100 en janvier 2019



Le libre-échange... disparaît des agendas des autres régions du monde

- 2 Le prix de l'énergie. L'énergie est une part importante du prix de revient, d'autant plus qu'on est en amont d'une chaîne de valeur

Prix du gaz naturel en Europe (TTF) et aux États-Unis (Henry HUB)



Source : France Chimie

Et en Chine ?
Les prix sont fixés par l'État

3 Quelles conséquences ?

- Les investissements se limitent au « réglementaire ».
- Pertes de capacités de production européennes :
 - Usines à 50 % : insoutenable, surtout en amont.
- Pertes d'emplois qualifiés, de compétences particulières rares :
 - Sur des petites populations difficiles à renouveler en cas de trou d'air,
 - Compétences comportementales !
- Perte de souveraineté :
 - Economique,
 - Environnementale !

Le secteur de la construction : une sensibilité forte à l'instabilité économique

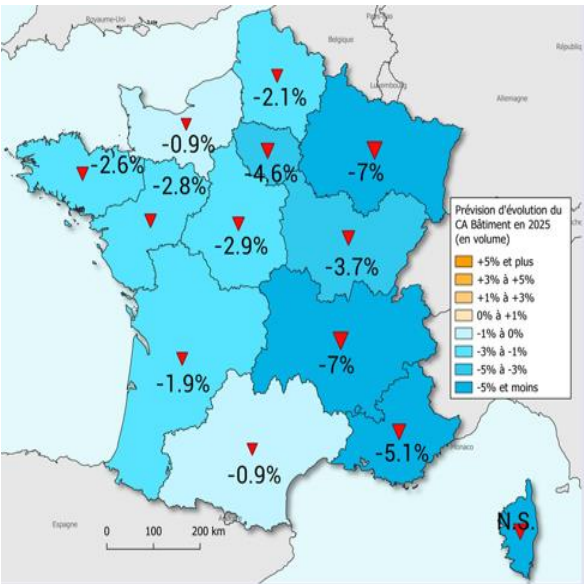
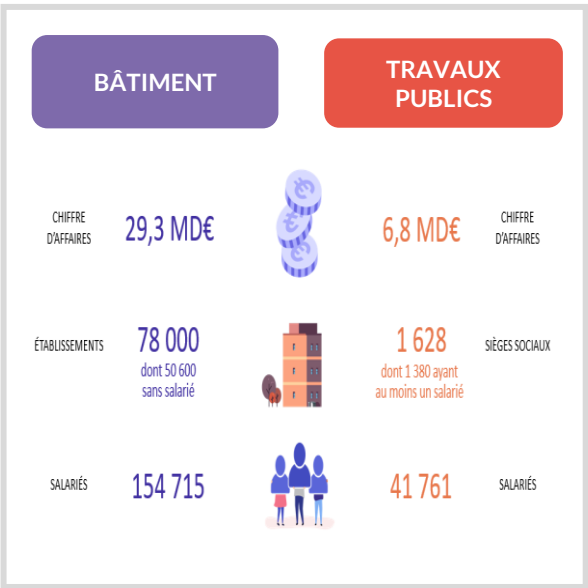
Le secteur regroupe le bâtiment, travaux publics et matériaux de construction, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) est l'observatoire du secteur et fournit des données. Elle a vocation à produire des analyses fiables, indépendantes pour nourrir les décisions des acteurs du secteur.



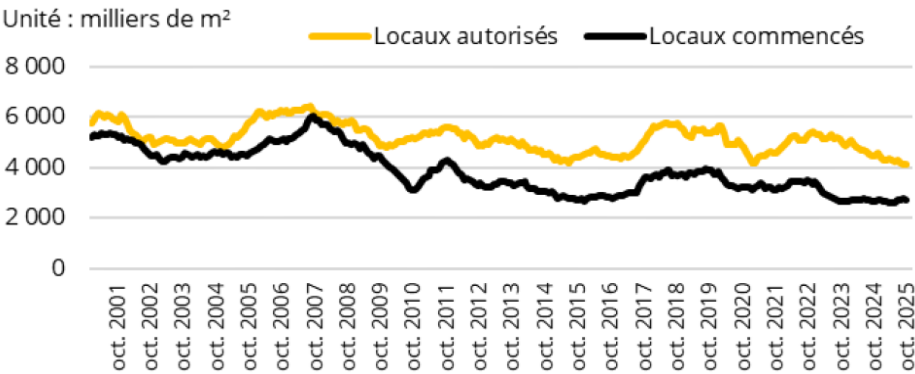
Le bâtiment est un secteur en transition entre amorce de reprise et volumes insuffisants.

Les estimations d'évolution de l'activité « Bâtiment » 2025/2024 en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Construction neuve : 15,4 %,
- Entretien-rénovation : 1,4 %,
- Total Bâtiment : 7 %.



Construction neuve de locaux – Cumul 12 mois



- ➡ + 1,7 % d'évolution des surfaces de locaux commencées de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente
- ➡ -8,3 % d'évolution des surfaces de locaux autorisés de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente

Source : CERC



BÂTIMENT

Dans le secteur du Bâtiment, à fin mai 2026, la reprise de la construction neuve de logements s'accélère, portée par la forte hausse des mises en chantier (+26,1 % sur un an). Les autorisations restent en progression (+16,9%), mais à un rythme moins soutenu. La commercialisation demeure en revanche fragile : les mises en vente reculent au 1^{er} trimestre 2026 et les réservations progressent seulement modestement. Dans le non-résidentiel neuf, l'activité reste très dégradée, avec des surfaces mises en chantier toujours en baisse (-7,3 % sur un an) et des autorisations qui atteignent un nouveau point bas (-6,7 %), sous la barre des 4 millions de m². Enfin, le recul de l'entretien-rénovation s'accroît au 1^{er} trimestre 2026 (-2,9 % en volume), dans les logements comme dans les locaux d'activité.

	ÉVOLUTION		
		Sur 12 mois ² (en %)	Sur 3 mois (en %) ³
Logements autorisés à fin mai 2026	52 200 logements	+16,9	+3,4
Logements mis en chantier à fin mai 2026	37 000 logements	+26,1	+72,6
Mise en vente de logements⁴ à fin 4^{ème} trimestre 2025	11 808 logements	+13,6	-22,2
Réservations de logements en bloc à fin 1^{er} trimestre 2026	6 684 logements	+13,5	-11,2
Surfaces de locaux autorisés à fin mai 2026	3 992 millions de m ²	-6,7	-2,6
Surfaces de locaux mis en chantier à fin mai 2026	2 418 millions de m ²	-7,3	+5,5
Volume d'entretien-rénovation⁵ au 1^{er} trimestre 2026	-	-2,9	-
Carnet commandes entretien-rénovation à fin du 1^{er} trimestre 2026	15,6 semaines	+0,1	-



TRAVAUX PUBLICS

Au 1^{er} trimestre 2026, l'activité des Travaux Publics se replie fortement dans un contexte électoral communal. Les carnets de commandes garantissent en moyenne 5,3 mois d'activité, en léger retrait sur un an. L'insuffisance de la demande demeure le principal frein mentionné par les entreprises (46 %), tandis que les contraintes financières prennent de l'ampleur (23 %). Les perspectives pour le 2^{ème} trimestre 2026 restent défavorables.

	ÉVOLUTION	
	Sur 12 mois	Sur 3 mois
Activités récentes au 1^{er} trimestre 2026 (Solde d'opinion, évolution moyenne même trimestre)	-51	-
Prévisions d'activités pour le 2^{ème} trimestre 2026 (Solde d'opinion, évolution moyenne même trimestre)	-27	-
Carnets de commandes au 1^{er} trimestre 2026⁶	5,3 mois	5,0 mois

La problématique des délais de paiement reste importante : 50 % des entreprises de Travaux Publics rencontrent des problématiques de délai de paiement au 3^{ème} trimestre 2025.

Proportion des entreprises répondantes rencontrant actuellement des problématiques de délais de paiement



Unité : part en % du nombre total d'entreprises répondantes

Source : CERC

² Sur 12 mois, l'évolution correspond au cumul des données « 12 mois » rapportées à la même période de l'année précédente.

³ Sur 3 mois, le niveau correspond au cumul sur les 3 derniers mois à la date indiquée. L'évolution est calculée par rapport à la même période de l'année précédente.

⁴ À destination des particuliers.

⁵ Évolution du montant de facturation des entreprises pour des travaux d'entretien-rénovation.

⁶ Sur 12 mois, l'évolution correspond à la moyenne des 4 derniers trimestres en nombre de mois par rapport aux 4 trimestres précédents. Sur 3 mois, l'évolution correspond au nombre de mois du dernier trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente.



BÂTIMENT

Secteurs et Territoires les plus exposés ?

- **Territoires métropolitains** : recul marqué des permis pour les logements collectifs.
- **Territoires ruraux/intermédiaires** : dépendance forte aux constructions individuelles, très sensibles au crédit.
- **Entreprises artisanales** : plus vulnérables aux tensions de trésorerie.
- **Rénovation énergétique** : les ménages modestes et copropriétés sont les plus réactifs à l'instabilité des aides.



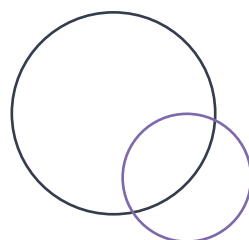
TRAVAUX PUBLICS

Secteurs et Territoires sont les plus exposés ?

- **Eau & assainissement** : difficultés de financement des projets, montée des besoins non suivis des investissements.
- **Voirie & mobilité** : décalage des programmations dans certaines collectivités.
- **Grandes vallées alpines** : exposition amplifiée par les besoins climatiques et la pression sur les budgets locaux.
- **Des trésoreries vulnérables aux retards de paiement.**



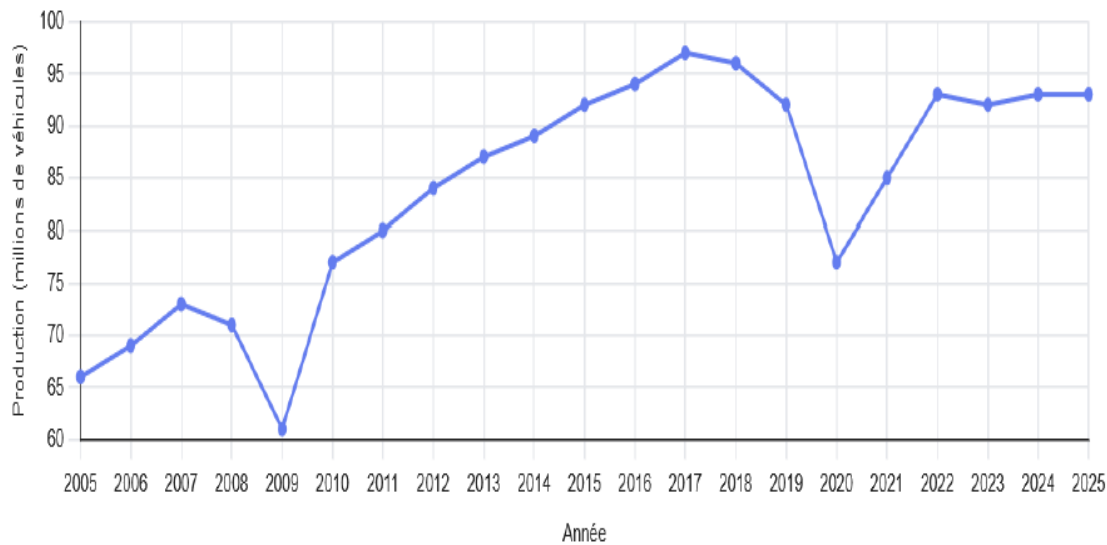
Source : CERC



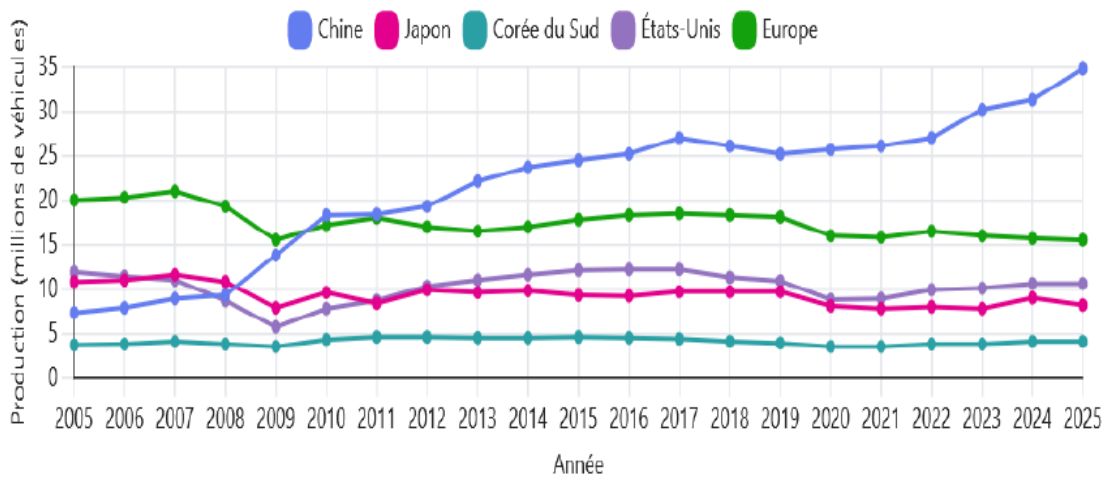
Le décolletage, un secteur impacté par les difficultés du marché automobile mais une capacité de résilience

Avant d’aborder le décolletage en tant que tel, un petit zoom sur le marché automobile mondial et ces évolutions de long terme et le poids de la filière automobile en Auvergne-Rhône-Alpes.

Évolution de la production mondiale d’automobiles 2005-2025
(en millions de véhicules)

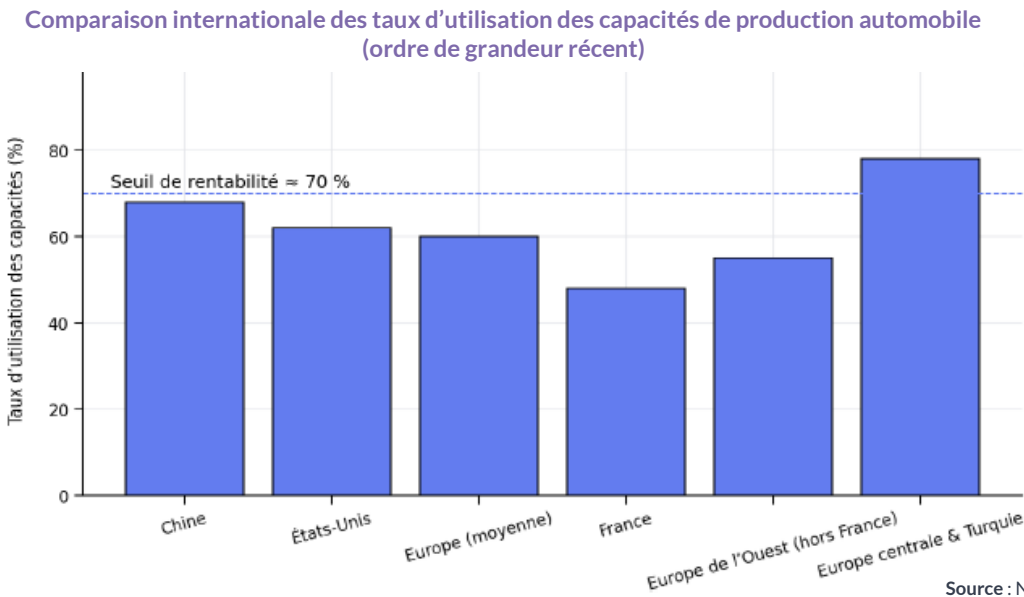
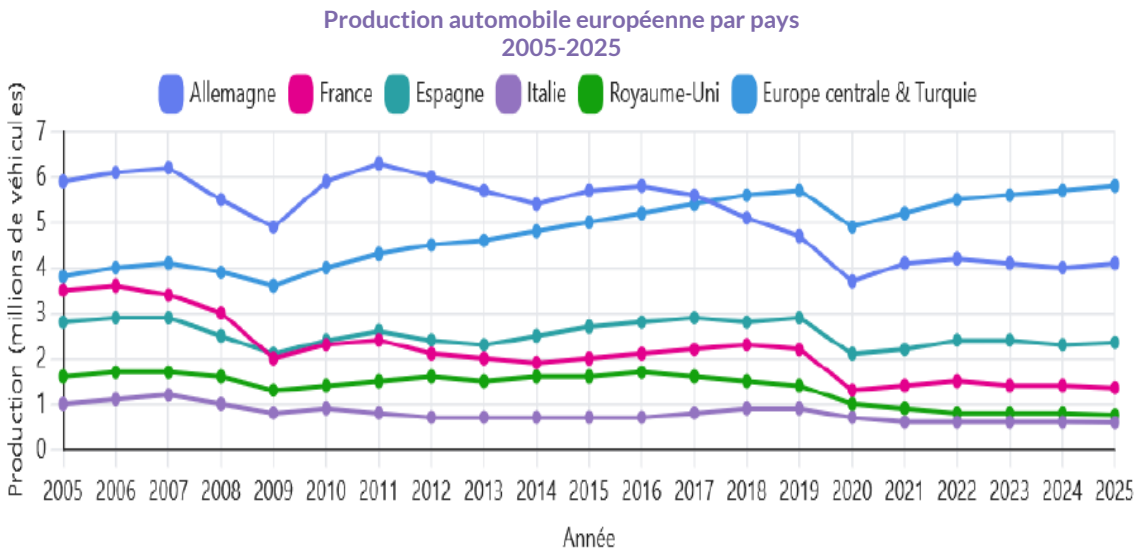


Évolution de la production mondiale d’automobiles 2005-2025
par principaux pôles



Source : NTN SNR

Il faut noter qu'entre 2012 et 2025, si la production mondiale a augmenté d'environ 9 millions, la Chine a augmenté sa production d'environ 12 millions.



La France présente le taux d'utilisation le plus faible parmi les grandes zones industrielles :

- ☞ L'Europe de l'Ouest est structurellement en sous-utilisation,
- ☞ Seule l'Europe centrale et la Turquie opèrent proche de la zone de rentabilité,
- ☞ La surcapacité est un phénomène global, renforcé par la transition électrique.

La filière automobile en Auvergne-Rhône-Alpes, elle représentait, selon l'INSEE, 4,6 Milliards d'euros de valeur ajoutée en 2023, 51 300 emplois sont dédiés à l'automobile soit 1,4 % de l'emploi régional. Les carrossiers, les équipementiers et la métallurgie regroupent la moitié des emplois. La sous-traitance structure la filière sachant qu'un sous-traitant sur deux appartient à un grand constructeur. Un établissement sur deux dépend d'une entreprise engagée dans la diversification.

Le **décolletage** est une activité très présente en région et fortement liée au secteur automobile. Elle intervient dans le process de production.

Les principaux modules du véhicule couverts par la filière décolletage sont dans le domaine de la propulsion (power train).

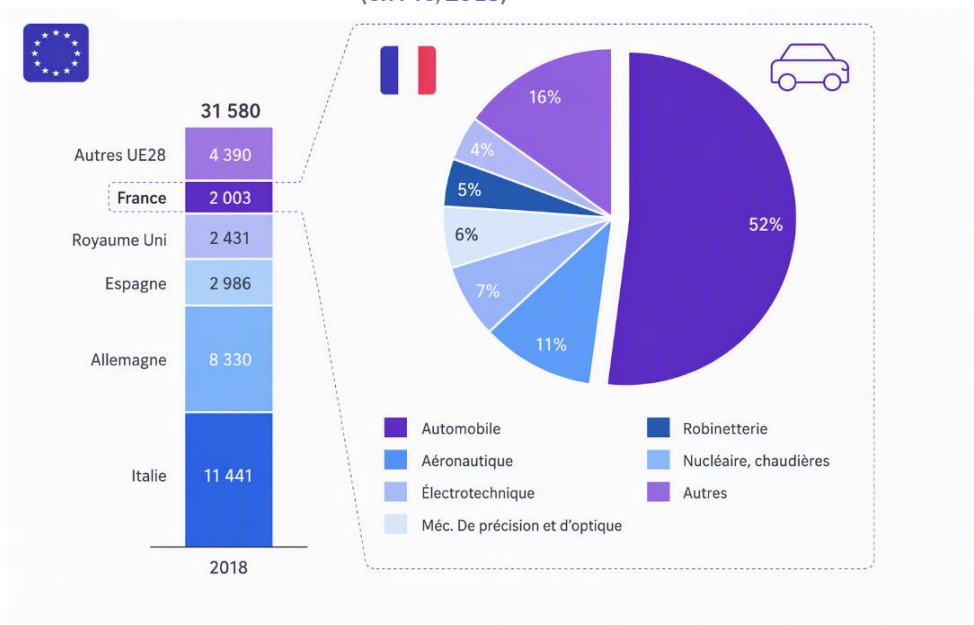
Aperçu des pièces produites par les filières étudiées à partir de la segmentation automobile

	Emboutissage	Décolletage	Caoutchouc	Plasturgie	Electronique
Carrosserie 	▪ Pièces de structure ▪ Pièces de peau		-	-	-
Extérieur 	-	▪ Inserts, tiges	▪ Pièces d'étanchéité dynamiques (joints capots, portes, coffres, etc)	▪ Pare-chocs ▪ Hayons, becquets	▪ Radar, lidars, caméras
Intérieur 	▪ Traverse de planche de bord ▪ Structure de siège ▪ Pédalier	-	▪ Pièces d'étanchéité statiques (joints et coulisses, vitres, pare brise, etc)	▪ Décoration ▪ Planches de bord ▪ Panneaux de porte ▪ Aérateurs, boîte à gants	▪ Écrans ▪ IHM ▪ Système audio ▪ Boîtier central électronique
Châssis 	▪ Bras de suspension ▪ Essieux ▪ Berceaux	▪ Composants de freins (ex. : pistons)	▪ Systèmes antivibratoires (plot, etc) ▪ Tuyaux	-	▪ Système de commande conduite autonome
Transmission 	-	▪ Composants pour boîtes de vitesse (ex. : engrenages)	▪ Courroie de transmission	-	-
Moteur à combustion et systèmes auxiliaires 	▪ Support de moteur ▪ Bac à huile	▪ Injecteurs ▪ Bougies d'allumage	▪ Systèmes antivibratoires ▪ Tuyaux	▪ Ventilateur ▪ Couverculasse	▪ Système de commande contrôle moteur ▪ Start & Stop
Véhicule électrique 	▪ Pack batterie	▪ Composants de boîtes de vitesse	▪ Systèmes antivibratoire batterie	-	▪ Electronique de puissance

La filière du décolletage représente un chiffre d'affaires annuel de :

- ~32 Mds€ en Europe,
- ~2 Mds€ en France, dont 1 Mds € réalisés dans l'automobile.

Taille des marchés européen et français du décolletage
(en M€, 2018)



Le marché du décolletage pour l'automobile en France s'élève à 1 Md€, ce qui représente 13,1 % du marché européen (~8 Mds €)

Les principaux concurrents européens sur ce marché sont :

- L'Allemagne, premier sous-traitant européen avec 35 % de part de marché,
- L'Italie, en seconde place avec 24,5 % de part de marché.

La dépendance de la filière française du décolletage sur l'automobile est plus élevée que ses principaux concurrents européens :

- 52 % du CA réalisé dans l'automobile en France
- 33 % en Allemagne, respectivement,
- 17 % en Italie, respectivement.

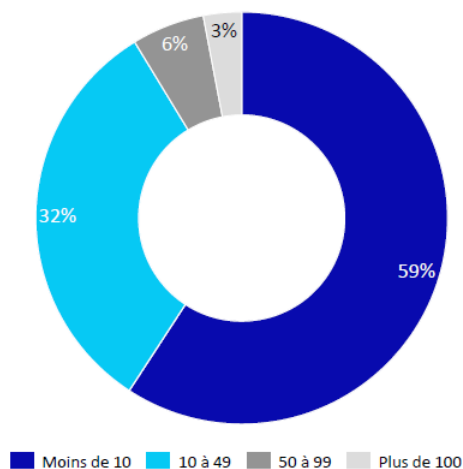
Le volume des pièces décolletées est impacté à court terme par l'évolution vers les véhicules propres, et à moyen terme par les importations asiatiques.

Les principales tendances impactant la filière décolletage en Europe sont l'évolution vers les véhicules propres et les importations asiatiques.

La filière du décolletage en France est dominée par des PME et se concentre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Vallée de l'Arve).

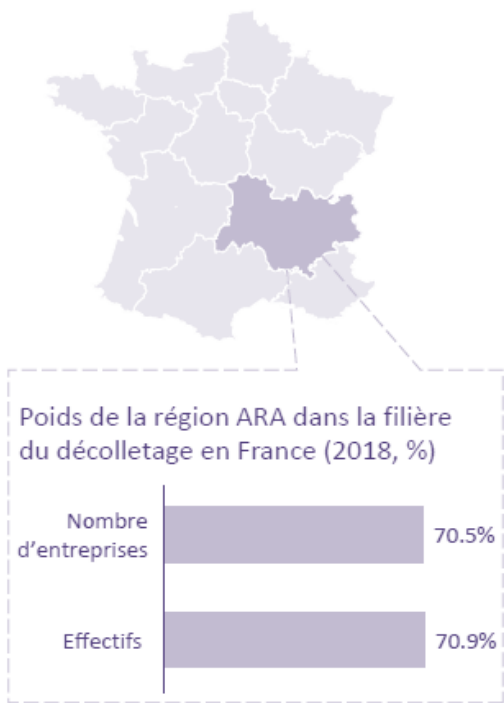
Environ 91 % des entreprises de la filière sont des entreprises de moins de 50 salariés.

Répartition des entreprises actives dans le décolletage en France en fonction du nombre de salariés (2018, %)



Source : NTN SNR

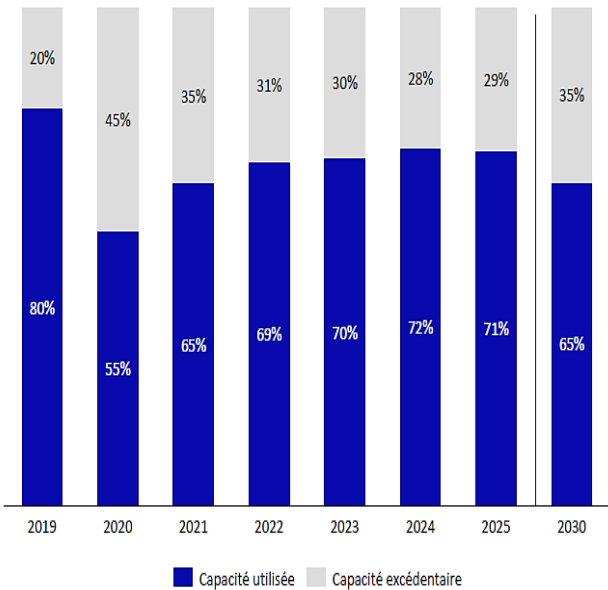
Un filière concentrée dans la **région Auvergne-Rhône-Alpes**.



Source : NTN SNR

Les prévisions en 2020 : les surcapacités anticipées vont accentuer les défaillances à court terme et les questions de taille critique.

Projection de l'utilisation capacité de production de la filière décolletage 2019-2025 (en %, estimations)



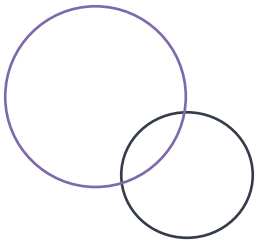
Source : NTN SNR

La filière se retrouvera en surcapacité significative dès 2020, ne pouvant être résorbée à terme, selon nos hypothèses actuelles.

À court terme, les surcapacités entraîneront la défaillance des acteurs les plus fragiles.

À moyen terme, cette situation renforce le besoin d'accélérer la diversification et la globalisation des décolleteurs :

- 1. Dans les autres secteurs de la filière : aéronautique, médical, luxe, défense,
- 2. Après des donneurs d'ordre allemands,
- 3. Dans d'autres pays à l'export et en implantation d'usines.



Poids économique régional du décolletage (Auvergne Rhône-Alpes)

- La région est le cœur du décolletage français, avec une concentration majeure en Haute-Savoie (vallée de l'Arve),
- 69 % des entreprises françaises de décolletage sont implantées en Haute-Savoie, département clé.

Source : SNDEC

Entreprises & emplois

- ~ 635 entreprises de décolletage en France, très majoritairement des PME/TPE,
- Environ 12 500 emplois directs dans le décolletage pour la seule Haute-Savoie, auxquels s'ajoutent 2 à 3 emplois indirects,
- Par emploi direct dans la vallée de l'Arve.

Chiffre d'affaires

- CA national du décolletage : 1,9 Md€ en 2023 (facturations).
- Compte tenu de la concentration régionale, la région représente plus de la moitié du CA national,
- soit ≈ 1,0 à 1,2 Md€ (ordre de grandeur issu de la structure du tissu productif).

Sources : SNDEC et Xerfi

Il faut noter qu'en 2020, les prévisions sur l'évolution du secteur étaient relativement pessimistes.



Prévisions en 2020 sur l'évolution du secteur

Elles envisageaient **trois pistes** :

- 🕒 La diversification,
- 🕒 Un rapprochement avec les donneurs d'ordre allemands pour l'automobile,
- 🕒 Le fait d'exporter vers d'autres pays et d'implanter des usines près des constructeurs.

➔ *La situation du marché de l'automobile a fait que c'est surtout la diversification qui a été mise en œuvre.*

Les tendances et enjeux sont orientés vers un nouveau modèle de croissance hors automobile.

Même si en 2025 le décolletage français a vu son activité reculer, pénalisée par la contraction de la demande automobile et une pression tarifaire persistante.

L'électrification des véhicules réduit en effet durablement les besoins en pièces métalliques, fragilisant le principal débouché du secteur. Malgré le soutien de marchés plus porteurs comme l'aéronautique, la défense ou le médical, les perspectives restent orientées à la baisse dans un environnement concurrentiel exigeant.

Mais pour préserver leur position, les industriels accélèrent leur diversification, investissent dans des procédés de pointe, automatisent leurs outils de production et s'intègrent dans des offres globales de sous-traitance. Et le virage est malgré tout déjà bien amorcé chez les industriels locaux. Cette diversification n'est pas simple, il s'agit souvent de renouveler l'outil de production pour passer d'un marché à un autre. Les compétences doivent également évoluer, les référentiels différents et les exigences qualité plus élevées dans l'aéronautique.

« La part de l'activité automobile est passée de 80 % dans les années 2010 à 45 % aujourd'hui », relative Camille Pasquelin-Vauthier dans l'usine nouvelle, la directrice du syndicat national du décolletage (SNDEC). Un basculement au profit de l'aéronautique (20% du chiffre d'affaires global), des biens d'équipement, du nucléaire, de la défense, du médical voire des nouvelles mobilités. À l'image du groupe Savoy (600 salariés en France et 120 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024) qui a investi 10 millions d'euros pour se diversifier dans les véhicules électriques. Sa détonante "Bagnole", un quadricycle électrique aux allures de Méhari, sort tout juste de ses ateliers de Thyez.



Évolution récente de l'activité (2023-2025)

➔ Après un bon niveau d'activité en 2023, **le secteur recule en 2024-2025**, sous l'effet :

- de la **contraction de la demande automobile**,
- d'une **pression concurrentielle internationale**,
- et de la **baisse structurelle du nombre de pièces métalliques dans les véhicules électriques**.

Source : Xerfi

➔ Les indices de chiffre d'affaires INSEE (NAF 25.62A - Décolletage) montrent une activité très cyclique, avec un tassement en 2024 et début 2025, malgré des rebonds ponctuels.

Source : INSEE

Dépendance historique à l'automobile (et rupture en cours)

Répartition historique du CA (référence filière)

- **Automobile : ~45 % du CA,**
- Aéronautique : ~11 %,
- Électrotechnique : ~7 %,
- Médical / précision : ~6 %,
- Autres (ferroviaire, biens d'équipement, etc) : ~25 %.

Source : SNDEC

Diversification du secteur (tendance clé pour le sondage)

Face au choc automobile, les entreprises du décolletage en Auvergne-Rhône-Alpes (soutenues par le **SNDEC**) accélèrent leur diversification vers :

- **Aéronautique & défense,**
- **Médical et dispositifs de précision,**
- **Énergie, hydraulique, régulation des fluides,**
- **Biens d'équipements industriels,**
- **Petites séries à forte valeur ajoutée** (industrie 4.0, usinage complexe).

👉 Cette diversification est désormais stratégique pour la survie et la croissance du tissu régional.

Source : Xerfi

Emploi : tensions et mutations

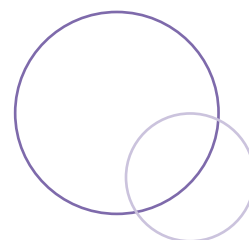
- **Baisse du nombre d'établissements : -21 % depuis 2013 au niveau national, conséquence des restructurations et de la pression sur les marges,**

Source : Xerfi

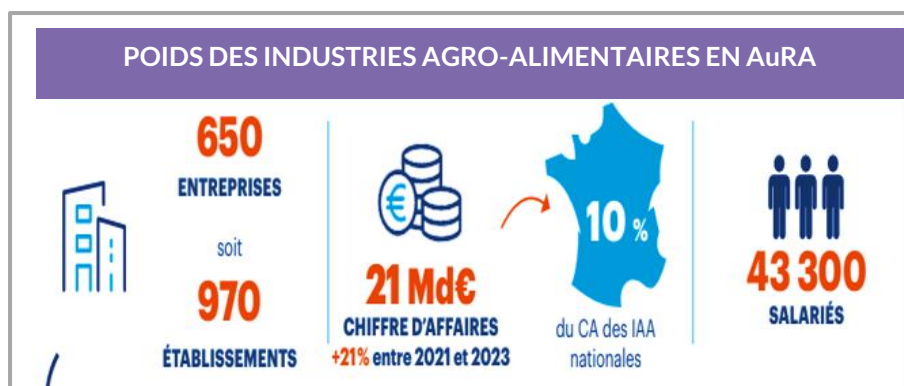
- **En parallèle :**
 - Forts besoins en compétences qualifiées (régleurs CN, programmation, contrôle qualité),
 - Difficulté de recrutement persistante dans la vallée de l'Arve et les bassins régionaux spécialisés.

Source : Travail-industrie

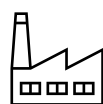
👉 La vallée de l'Arve est un territoire aux multiples atouts, la spécialisation poussée renforcée par une logique associative et collaborative, permet de mutualiser les capacités de production, de répondre à des commandes de grande envergure et de développer des projets d'innovation ambitieux. Il faut souligner le rôle du Syndicat National du Décolletage(SNDEC) membre de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) dans la structuration de la profession et l'organisation de réponses aux besoins des entreprises : formation, innovation, optimisation de l'organisation industrielle.



Les industries agro-alimentaires : l'impact des coûts des matières premières et des négociations commerciales



Source : ARIA



- 3^{ème} industrie manufacturière régionale
- 21 Mds de CA
- 10 % de l'emploi manufacturier

Les caractéristiques de l'industrie agro-alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes. Les activités de transformation de viande sont les plus importantes en termes d'emplois, suivies par la transformation de produits laitiers, de pain, de pâtisserie et de boissons. Ces secteurs regroupent deux tiers des salariés de la filière. Les structures de 1 à 240 ETP concentrent 70 % des emplois. L'emploi dans les IAA sur longue période est plus dynamique que dans l'ensemble de l'industrie, il a augmenté de 26 % entre 1990 et 2022, alors qu'il se réduisait de 27 % dans l'ensemble de l'industrie.

En 2025, l'industrie agro-alimentaire est particulièrement impactée par la fluctuation du coût des matières premières qui nécessite une adaptation en permanence, la volatilité des matières premières n'est plus un aléa conjoncturel qui permettait de fixer les prix une fois par an, mais est devenue une constante pour le secteur, consacrant un régime de marché durablement instable.

Si la loi EGALIM permet aux industriels de disposer d'un cadre légal pour évoquer les prix des matières premières, pour autant, les mécanismes de protection restent difficiles à actionner, les clauses de révision automatique ne reflétant pas toujours la réalité du marché. Et face à la grande distribution, la possibilité d'ouvrir la négociation ne signifie pas une évolution des prix.

L'année 2025 a été marquée par une évolution du chiffre d'affaires de +1,9 %, cela a été possible par une augmentation des volumes, de la montée en gamme et une inflation modérée (+0,6 %).

À noter que le rebond volume provient des circuits ayant un bénéfice prix/praticité fort : le drive, la proximité et le discount. Le couple hyper-super reste majoritaire mais perd de l'emprise.

Le rayon frais libre-service tirent une grande partie de la croissance volume. Les marques nationales repassent en positif mais n'arrivent pas à reprendre des positions sur les marques de distributeurs qui affichent un rythme de progression volume trois fois supérieur.

Face à une concentration toujours plus forte des acteurs des grandes et moyennes surfaces, les négociations commerciales des industriels face aux distributeurs restent particulièrement tendues. Les négociations commerciales clôturées le 1^{er} mars 2026, se traduisent par une hausse très limitée des prix entre 0 et 1 %. Le résultat très éloigné des demandes initiales des industriels réclamant 6 à 8 % afin de compenser la hausse des coûts. Cette situation traduit un compromis fragile entre pression de la grande distribution et impératif de rentabilité des industriels. Cela a conduit à des marques déréférencées dans certaines enseignes, de chocolat notamment.

Malgré une charte de bonne conduite signée entre distributeurs, industriels et coopératives agricoles sous l'égide du gouvernement en novembre 2025, de nombreux acteurs estiment que l'esprit de la charte n'a pas été respecté. Face aux tensions, les pouvoirs publics ont annoncé un renforcement des contrôles et vérification.

Les vignobles d'Auvergne-Rhône-Alpes face à la baisse des volumes, concurrence internationale et l'évolution des tendances de consommation

Regroupés au sein du comité régional, les vignobles d'Auvergne-Rhône-Alpes est un modèle unique qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière viticole à l'échelle d'une région (ODG, Interprofessions, Syndicats, négociants, Chambre d'Agriculture, pépinières, Centres d'Expérimentations, ...).

La viticulture est une activité majeure de l'économie régionale. La viticulture n'est pas seulement une activité agricole mais un maillon structurant de l'économie locale, de l'emploi et de l'identité territoriale.

Les **principaux chiffres clefs** sont les suivants :



Ce qui caractérise la région, c'est :

- ➔ **La diversité des terroirs** : la région regroupe de nombreux vignobles historiques (Beaujolais, Vallée du Rhône, Savoie, Bugey, Diois...) avec des profils de production variés (rouges, blancs, rosés effervescents).
- ➔ **La transition écologique/bio** : 50 % des surfaces sont engagées dans des démarches environnementales (HVE, AB), et la viticulture biologique connaît une dynamique de conversion importante, reflétant un enjeu majeur de durabilité et de valeur ajoutée (données régionales bio confirment l'importance de ces conversions).
- ➔ **Le tourisme viticole/oenotourisme** : 12 destinations labellisées « Vignobles et Découvertes » en région. L'attraction des terroirs et la recherche de l'expérience renforce l'implication de la viticulture dans l'économie touristique et territoriale (plus de 1 500 caveaux ouverts en Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Auvergne-Rhône-Alpes se situe en 6ème position des régions françaises pour la fréquentation œnotouristique, derrière des régions traditionnellement très attractives comme la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie ou la Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui témoigne d'un potentiel important et d'un intérêt croissant pour les vignobles régionaux.



Les **principaux impacts** de l'instabilité économique sont :

- ➔ **Les pressions économiques et la fragilisation du secteur** :
 - Baisse des volumes : L'évolution récente du climat (sécheresse, épisodes extrêmes) pèse fortement : certaines zones comme le Beaujolais ont connu des rendements historiquement bas, réduisant les volumes disponibles et augmentant les coûts de production. (BSV DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes 2025). À l'échelle de la Région et pour la récolte 2025, une baisse de l'ordre de 20 à 30 % a été observée.

➡ Concurrence internationale et marchés export :

- La filière française fait face à une conjoncture internationale fluctuante (contexte géopolitique, information, concurrence accrue, risques de tarifs commerciaux, notamment sur le marché américain, Reuters),
- Tensions sur les trésoreries & investissements,
- Les marges bénéficiaires sont sous pression, à cause de la hausse des coûts (énergie, matières premières, logistique),
- Certaines exploitations peuvent avoir des difficultés financières, ce qui limite leur capacité à investir et à se développer,
- Pour autant, en 2025, les investissements, accompagnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, restent élevés (matériel, protection contre les aléas climatiques).

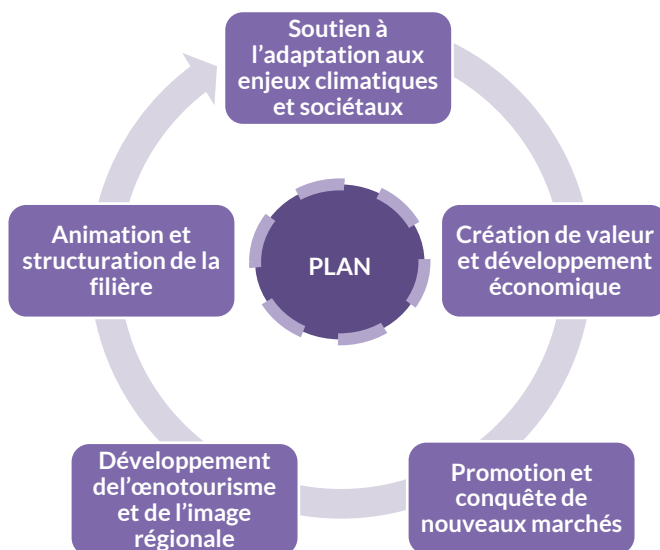
➡ Emploi :

- Les emplois restent globalement stables, surtout les postes permanents. Mais il y a une tension sur les emplois saisonniers, qui dépendent de la vendange, et sur la transmission des exploitations (rareté de repreneurs pour certaines petites structures).

Plus structurellement, le secteur est impacté par l'évolution des tendances de consommation qui laisse les spécialistes penser qu'un nouveau cycle de consommation devrait émerger avant la fin de la décennie. Il devrait être caractérisé par différents éléments : la modération (no-lo, contenants réduits), la fraîcheur (passage du vin repas au vin social), une clientèle renouvelée (rajeunissement et nouvelles destinations export), une concentration du marché et une hyper segmentation (croissance de la taille des acteurs et élargissement des gammes) ce qui signifie pour les producteurs la nécessité soit de consolider une niche soit de rebâtir une offre et un marketing adapté.

La filière est accompagnée dans son développement par la Région dans le cadre d'un plan (2023-2027).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé un plan doté de 10,5M€ sur 5 ans (~2,2M€/an) :



La filière viticole d'Auvergne-Rhône-Alpes, malgré son fort ancrage économique et culturel, fait face à des défis conjoncturels importants : instabilité économique globale, pressions climatiques et évolution des marchés. Des actions locales et régionales ciblées, combinant soutien économique, innovation, structuration des marchés et promotion territoriale, sont essentielles pour renforcer la résilience et l'attractivité du secteur.

Le Comité Vin a lancé à l'automne 2025 une réflexion pour redéfinir les orientations stratégiques et les axes.



Des impacts différenciés selon les facteurs

La première partie a permis de pointer l'état ou les évolutions des indicateurs macroéconomiques mais aussi à travers quelques secteurs d'identifier les impacts pour l'économie régionale.

L'objectif de cette deuxième partie est d'essayer de pointer l'impact de différents facteurs selon les activités, ces facteurs peuvent être d'origine nationale ou internationale. Cette analyse devrait permettre de proposer une grille de lecture des impacts selon les activités économiques et de l'influence des différents facteurs.

Pour traiter ce point, une distinction sera opérée en des impacts qui sont davantage liés à des facteurs nationaux et ceux qui dépendent de facteurs internationaux.

Les facteurs nationaux

Concernant les facteurs nationaux ont été identifiés l'impact de l'instabilité politique et sociale sur les activités économiques, l'impact des cycles électoraux, et les évolutions brutales et non prévisibles des politiques publiques.

► Impact de l'instabilité politique et sociale

Par instabilité politique et sociale, on entend un contexte qui fragilise la confiance des acteurs économiques dans l'avenir (fragilité des gouvernements, difficultés dans l'adoption du budget de l'État, épargne de précaution, réduction du pouvoir d'achat, ...).

Les principaux secteurs concernés sont pour les métiers du conseil d'abord le recrutement et l'ingénierie, dans une moindre mesure le conseil et la formation professionnelle, le conseil en évolution professionnelle connaît quant à lui une évolution positive.

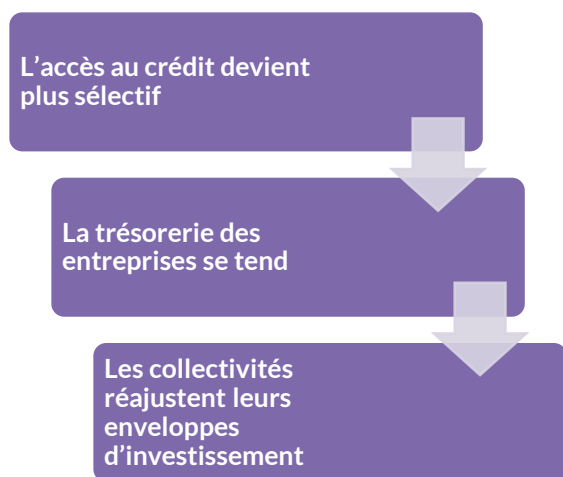
Cette situation a un impact sur de nombreux secteurs en particulier ceux qui sont tirés par les dynamiques d'investissement des collectivités publiques (BTP, informatique, ...) et des entreprises privées (informatique, machines, construction d'usines, ...), pour ces secteurs cela se traduit par une double peine en sus des tensions géopolitiques mondiales abordées plus loin.

L'investissement des ménages est également concerné (logement, accès au crédit plus sélectif, ...), cela concerne essentiellement l'activité du bâtiment.

Il faut souligner également que le secteur du tourisme souligne l'impact sur le pouvoir d'achat des clientèles françaises et la réduction des paniers moyens.

L'instabilité accroît l'aversion au risque : les projets sont différés, les arbitrages financiers deviennent défavorables aux opérations longues.

Cela se traduit par une exposition directe au canal de financement. En effet dans les périodes d'incertitude :



► Impact des cycles électoraux

Les cycles électoraux (Municipales en 2026, Présidentielle et Législatives en 2027) ont un impact sur certaines activités, il s'agit d'un phénomène récurrent bien connu mais qui couplé avec l'instabilité politique a des incidences plus marquées notamment sur le secteur du BTP, et les métiers de l'ingénierie.

► Instabilité réglementaire, évolutions brutales et non prévisibles de politiques ciblées

Il s'agit là de changement de cap de politiques publiques qui peuvent déstabiliser certains secteurs d'activités ou modifier les anticipations des acteurs (apprentissage, isolation des logements, soutien aux énergies renouvelables) en ajoutant de l'incertitude et renforçant l'aversion au risque qui était en partie partagé par les pouvoirs publics. Cela concerne l'ensemble des métiers du conseil et notamment la formation professionnelle à travers la demande des clients impactés par ces politiques, le BTP, l'énergie (avec un impact sur le BTP), la chimie, l'automobile, voire l'agroalimentaire (degré de transposition de la réglementation européenne) sont également directement impactés.

Le bâtiment sur la partie rénovation est directement impacté par les stops & go des politiques publiques. La stabilisation et la lisibilité des dispositifs est nécessaire pour une anticipation objectivée des acteurs.

L'instabilité réglementaire se double souvent de processus de décisions qui s'allongent compte tenu de la nécessité d'adaptation des règles administratives en permanence. Les administrations concernées peuvent mettre un temps certain dans la communication sur de nouvelles dispositions, fragilisant la chaîne d'information des acteurs.

Cela a des impacts directs sur les politiques des ressources humaines des organisations, du recrutement et de l'anticipation des besoins en compétences.

Les facteurs internationaux

Les facteurs internationaux ayant des impacts sur l'économie ont plusieurs sources et origines, il s'agit ici de les distinguer par types.

► Les tensions géopolitiques mondiales (guerre en Ukraine, conflits au Moyen-Orient et dans le golfe arabo-persique, Groëland, rivalité sino-américaine, ...)

En ce qui concerne les métiers du conseil ce sont surtout les secteurs impactés à travers la demande de leurs clients qui sont impactés, en particulier le recrutement et l'ingénierie, le conseil en évolution professionnelle connaît plutôt une évolution positive. Par ailleurs tous les secteurs sont potentiellement impactés du fait de l'impact sur la croissance mondiale globale, mais ce sont plus particulièrement les activités tirées par l'investissement des entreprises privées (informatique, machines, construction d'usines, ...) qui sont concernées, à noter que l'économie résidentielle reste relativement préservée par les effets directs mais peut être concernée par ricochets des comportements de la clientèle exposée à ces tensions.



À noter certains impacts positifs, notamment pour le tourisme avec une augmentation de la fréquentation de la clientèle canadienne au détriment des États-Unis.

► La variabilité des règles du commerce extérieur

On entend par variabilité des règles du commerce extérieur, l'instabilité des tarifs douaniers notamment avec les États-Unis ou les mesures de protectionnisme qui sont prises par certains pays.

Sont particulièrement percutés les secteurs les plus exportateurs notamment la chimie, l'agroalimentaire et en particulier le vin, l'automobile, la pharmacie, les cosmétiques, et le luxe. Le numérique et l'ingénierie sont également impactés.

► L'endettement mondial élevé public et privé

L'endettement mondial est élevé, il peut se traduire soit par un endettement public élevé mais aussi par un endettement privé élevé, c'est le cas notamment aux États-Unis. La répercussion est une contraction des investissements, cela se traduit par un impact important sur les activités liées à l'investissement celui des collectivités publiques (BTP, informatique...) dans certains pays et des entreprises privées (informatique, machines, construction d'usines...) dans d'autres. Pour les activités de conseil cela percute les secteurs du recrutement et de l'ingénierie.

► La transition écologique et environnementale

Les conséquences du changement climatique sont des facteurs qui impactent l'activité économique. Cela peut se traduire par des effets liés aux coûts des effets des épisodes climatiques intenses : canicules, orages, inondations, incendies, etc. Cela se traduit également par des impacts sur les comportements de consommation (baisse de consommation de viande, exigences sanitaires renforcées, etc) et sur l'accès aux ressources (eau, foncier, etc).

L'engagement d'un certain nombre de pays et d'organisations dans la transition écologique et environnementale se traduit par des effets négatifs et positifs, les deux effets peuvent se combiner au sein d'un même secteur on peut citer l'automobile avec des effets positifs sur les fabricants de pièces de carrosserie à l'inverse négatifs pour les fabricants de pièces pour moteurs thermiques.

Dans tous les cas des opportunités sont à l'origine de ces mutations avec des situations contrastées : très négatives sur certaines activités du numérique et positives pour d'autres comme les activités du recrutement de l'ingénierie, du conseil, de la formation professionnelle.

► Tensions sur l'approvisionnement en matières premières, en matériau et en produits semi-finis

Les tensions sur l'approvisionnement en matière s'ils créent des opportunités pour les activités extractives (lithium dans l'Allier par exemple) et surtout pour l'économie circulaire, cela crée des difficultés d'approvisionnement pour certains secteurs se combinant souvent avec un effet prix. Cela concerne notamment la filière bois, le bâtiment, l'agroalimentaire, la métallurgie et les industries mécaniques.

Le conflit dans le golfe arabo-persique et les augmentations de prix du pétrole et du gaz qu'il induit conduisent à de nombreuses hausses directes pour les secteurs qui ont un usage intensif de cette énergie : transports, plasturgie, etc.

► Tensions et opportunités internes à l'Union Européenne (politique de défense, accords commerciaux)

Les tensions internes à l'Union Européenne peuvent être source d'instabilité réglementaire, c'est notamment le cas dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile. Certains accords commerciaux comme le Mercosur peuvent pénaliser certains secteurs mais en parallèle en favoriser d'autres au niveau des exportations (luxe, viticulture).

La situation internationale conduit à un renforcement des capacités de défense, globalement favorable au secteur, au sein des pays de l'union européenne. L'annonce d'une stratégie commune visant à une priorisation des productions communautaires sont des opportunités nouvelles. Il reste que certaines informations comme le renoncement au projet système de combat aérien du futur (SCAF) et l'attente de commandes réelles pour certains marchés conduit à un moindre développement des entreprises travaillant pour la défense que ce qui pourrait être attendu. Cela reste toutefois une opportunité très forte pour les entreprises régionales, concernées en nombre par cette activité soit parce que déjà présent sur ce marché ou qu'elle constitue une opportunité de diversification, notamment pour certaines activités de sous-traitance.





IMPORT
EXPORT

Les recommandations du CESER

L'instabilité évoquée dans ce document est fortement liée à des perturbations conjoncturelles mais également à des changements profonds, plus structurels. La conjoncture actuelle agit pour certains d'entre eux comme un accélérateur. Face à cela, il faut souligner les capacités d'adaptation, de réaction et d'innovation dont font preuves les entreprises régionales et leurs collaborateurs.

L'instabilité remet en cause un cadre de réflexion, globalement admis et les supply-chain internationales sont largement fragilisées par ces évolutions.

La collectivité régionale est largement concernée par les impacts de cette instabilité, en tant que chef de file du développement économique sur son territoire.

Bien entendu, certaines questions conjoncturelles dépassent largement le cadre régional et les possibilités d'intervention à ce niveau restent limitées. Pour autant, l'impact de la situation conjoncturelle à des incidences sur le structurel. Cela se traduit notamment par l'accélération de certains effets, qui viennent interroger le cadre de réponse de la Région aux mutations économiques, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (le SRDEII) adopté pour la période 2022-2028.

Dans son avis sur le schéma, le CESER avait insisté en conclusion sur la nécessaire plasticité d'un tel schéma pour garantir sa pertinence et son efficacité dans la durée.⁷

Pour le CESER, au-delà des recommandations formulées sur les impacts de l'instabilité sur l'économie régionale, ce travail n'est pas une fin en soi, il s'agit de s'inscrire dans une réflexion dans la durée autour notamment de plusieurs questions fortement structurantes pour le développement économique : les effets de l'intelligence artificielle, l'accès à une énergie compétitive et les impacts de l'adaptation au changement climatique. Il s'agira très rapidement en avance de phase de bien cerner les enjeux du futur schéma en lien avec d'autres schémas régionaux et notamment le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les recommandations de cette note sont une première étape.

⁷ CESER Auvergne-Rhône-Alpes – Juin 2022 - Avis sur le SRDEII : « Le CESER souhaite rappeler son attachement au caractère dynamique de la démarche, à la capacité d'adaptation et la plasticité du schéma face à un environnement incertain ».



**IMPORT
EXPORT**

Bien entendu, un tel schéma n'a pas vocation à planifier l'ensemble des actes économiques dans un territoire, le développement de l'économie régionale dépend également des plans stratégiques des entreprises qui pour les plus importantes sont revus annuellement.

Les entreprises attendent une stabilité des règles, une visibilité pour le développement de leur activité. Auvergne- Rhône-Alpes est plutôt bien placée sur ce plan. Elle dispose d'atouts importants : accès à l'énergie, accompagnement dans les ruptures (décarbonation), aide aux entreprises pour passer des paliers sous différentes modalités : subventions, prêts. Il faut souligner qu'en 2025, Auvergne-Rhône-Alpes reste la première région française de destination des projets de production des Investissements Directs Etrangers (IDE).⁸ Mais face à cette instabilité, la compétition va se renforcer entre les territoires, actant des stratégies renforcés et des priorités plus marquées.

La capacité des acteurs à s'organiser au sein des territoires pour faire face à ces évolutions, à identifier des enjeux partagés et à mobiliser l'intelligence collective pour y répondre sera déterminante. Le rôle de la collectivité régionale pour fédérer cette réflexion collective et animer sa mise en œuvre sera essentiel tant au niveau de son territoire que de sa capacité à porter les enjeux du territoire à des niveaux supérieurs nationaux et européens.

Le CESER formule cinq recommandations pour répondre aux enjeux

- ▮ **Recommandation 1**
S'appuyer sur une veille collective permanente pour une mise en partage des enjeux avec l'ensemble des acteurs
- ▮ **Recommandation 2**
Privilégier les clusters, les pôles de compétitivité, les communautés thématiques, pour initier des démarches collectives en réponse à l'instabilité
- ▮ **Recommandation 3**
Conforter le développement à l'international comme relai de croissance
- ▮ **Recommandation 4**
Apporter une attention particulière aux filières fragilisées à forts enjeux (poids économique, emplois, implantations territoriales, souveraineté, etc)
- ▮ **Recommandation 5**
Faire de l'attractivité du territoire et de son influence dans un ensemble national et européen un levier pour répondre à l'instabilité

⁸ Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises - Février 2026 - Les investissements directs étrangers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025.



Les recommandations du CESER

Recommandation 1

S'appuyer sur une veille collective permanente pour une mise en partage des enjeux avec l'ensemble des acteurs

L'instabilité économique se traduit de différente manière et les impacts peuvent être diffus. Les signaux faibles peuvent également être identifiés par certains acteurs. Pour le CESER, la Région est pleinement légitime pour organiser une veille avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux pour identifier les entreprises, les secteurs, les territoires plus particulièrement fragilisés dans cette période.

Cela doit permettre de partager des données collectées par différents producteurs de données de nature différente : Banque de France, INSEE, services de l'État, chambres consulaires, Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, tribunaux des activités économiques, organisations interprofessionnelles, branches professionnelles, clusters et pôles de compétitivité, syndicats de salariés, collectivités territoriales.

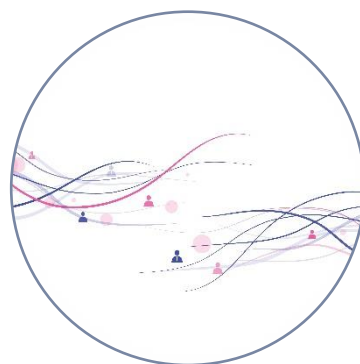
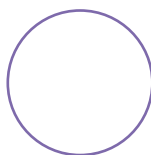
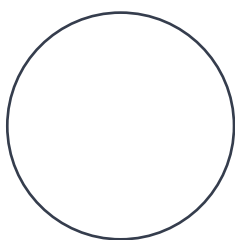
La mise en place de cette veille collective doit permettre une animation permettant de partager les enjeux, de confronter les diagnostics permettant à la fois de dégager des problématiques communes à différents secteurs, mais aussi d'identifier des questions spécifiques à certains secteurs ou territoires et de les porter à la connaissance de tous. L'objectif est de mobiliser l'intelligence collective au service d'une stratégie partagée, tant au niveau régional que territorial. Eclairer certaines thématiques d'un regard et d'une concertation territorialisée doit permettre de faire émerger des solutions de proximité. L'objectif est d'innover au travers d'actions permettant d'anticiper pour faire face aux enjeux. La transparence d'une concertation multilatérale et la mobilisation d'espaces de dialogue social sont des conditions nécessaires pour répondre aux enjeux collectifs. Le lien de la Région avec les conseils stratégiques de filière, lorsqu'ils existent, pourrait être renforcé.



Proposition d'action

Le CESER propose la création d'un baromètre de l'activité économique et de conjoncture par la collectivité régionale, à partir de critères partagés par une collecte fine de DATA existantes, mises à disposition des différents acteurs à travers une plateforme.

La mise en œuvre pourrait se concrétiser par une expérimentation limitée dans un premier temps à quelques secteurs sensibles. La Région pourrait organiser à une périodicité à définir, une réunion avec l'ensemble des acteurs pour échanger sur les éléments de diagnostic et les pistes d'actions qui pourraient être identifiées.



Recommandation 2

Privilégier les clusters, les pôles de compétitivité, les communautés thématiques, pour initier des démarches collectives en réponse à l'instabilité

Face aux défis de l'instabilité économique, les réponses collectives initiées à partir de communautés thématiques sont souvent un niveau d'approches pertinent sur de nombreux sujets : innovation, international, mutualisation de moyens industriels, etc.

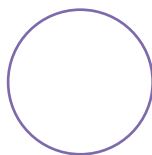
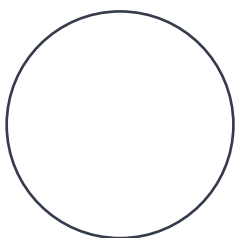
Des exemples de pôles d'excellence tels le Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEM2i) d'Aurillac ou les démarches collectives initiées par le secteur du décolletage montrent tout l'intérêt de la dynamique de pôles locaux.

Le territoire régional a la chance de bénéficier d'un réseau important de ces structures, souvent constituées en pôle d'excellence local, aussi il s'agit à partir de leur connaissance des problématiques de leur insertion dans des réseaux nationaux et internationaux de renforcer leurs moyens d'actions et d'analyse pour permettre de répondre à des enjeux conjoncturels mais également d'apporter des réponses structurelles aux entreprises du territoire.



Proposition d'action

Conforter et renforcer les moyens d'actions et d'analyse des pôles de compétitivité, clusters, pôles d'excellence afin d'augmenter les approches collectives des entreprises pour répondre aux principaux défis de l'instabilité économique.



Recommandation 3

Conforter le développement à l'international comme relai de croissance

Dans l'instabilité économique, les évolutions géopolitiques et les barrières douanières notamment sont des conditions qui complexifient l'exportation pour certains secteurs et rendent certains marchés plus aléatoires. Pour autant, pour de nombreuses entreprises et compte tenu d'un marché domestique peu dynamique, l'export est plus que jamais un relai de croissance à développer. Les entreprises relativement performantes dans ce domaine peuvent être des locomotives pour d'autres, moins engagées dans l'internationalisation.

Pour encourager cela, différents leviers peuvent être mobilisés :

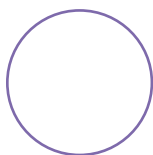
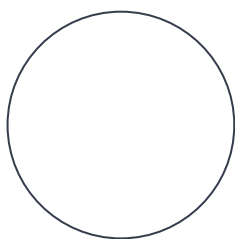
- ➔ Le maintien des dispositifs d'aides à l'export sous toutes leurs formes (volontaire, cadre export, aide export, assurance prospection, etc) sont nécessaires.
- ➔ Renforcer la communication sur les dispositifs et un accès simplifié, l'articulation avec les leviers de diplomatie économique et le soutien team France export sont des pistes à consolider.
- ➔ Certains secteurs en lien avec la stratégie régionale pourraient être priorisés compte tenu de potentialités majeures avec l'objectif de créer des locomotives régionales à l'export sur certains segments des chaînes de valeur. Les entreprises artisanales et industrielles aux savoir-faire rares et d'exception pourraient être particulièrement ciblées.
- ➔ Il faut distinguer dans les approches l'export extra-européen et l'export européen pour tenir compte des évolutions de la géopolitique et des contraintes nouvelles. Des fiches pays permettant notamment de mesurer la facilité d'accès aux marchés des différents pays serait très utile, en s'appuyant notamment sur le réseau des conseillers du commerce extérieur.
- ➔ Accélérer l'exportation vers des pays sous le radar habituel (pays du Nord de l'Europe, Serbie, etc) permettrait à la fois de renforcer la dimension européenne et de réduire la dépendance aux États-Unis et à la Chine. Cela permettrait de s'appuyer sur les 800 ETI régionales qui pourraient entraîner des PME dans leur sillage.
- ➔ Le financement de ces démarches pourrait s'appuyer sur un fonds souverain dédié.



Proposition d'action

Au-delà du renforcement des actions existantes, la création d'un fonds souverain dédié par la Région consacré au soutien au développement à l'international des PME et ETI régionales en mutualisant des moyens avec des acteurs institutionnels et bancaires régionaux.

Ce fonds devrait permettre aux entreprises concernées de renforcer leur structure et leur supply-chain pour répondre à une stratégie de développement à l'international vers d'autres pays-cibles et de faire effet levier. Il pourrait notamment soutenir des démarches collectives d'entreprises régionales visant un développement à l'international dans des pays cibles.



Recommandation 4

Apporter une attention particulière aux filières fragilisées à forts enjeux (poids économique, emplois, implantations territoriales, souveraineté, etc)

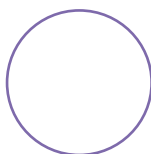
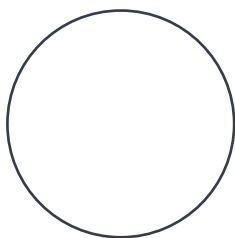
Dans la partie consacrée aux zooms sur certains secteurs, le CESER a identifié des problématiques particulièrement sensibles pour certains secteurs.

Ainsi, la chimie est particulièrement exposée sur certains segments de la chaîne de valeur qui par interpénétration exposent l'aval de la filière. Il faut rappeler que ce secteur est le premier secteur exportateur d'Auvergne-Rhône-Alpes et joue donc un rôle majeur dans les équilibres macro-économiques de la région.

Compte tenu du poids de la chimie en région, de son interpénétration avec de nombreux secteurs d'activité (plasturgie, textile, agro-alimentaire, etc) et des risques de pertes d'activité, d'emplois et de savoir-faire, le CESER considère qu'une démarche particulière à l'échelle régionale, à l'initiative de la collectivité régionale doit être entreprise pour affiner le diagnostic et initier un plan d'actions en mobilisant l'ensemble des acteurs et sensibiliser sur l'importance stratégique de ce secteur en matière de souveraineté tant au plan national qu'europpéen. Le comité stratégique de la chimie qui existait pourrait être réactivé à l'initiative de la Région en lien avec l'État pour prendre en compte aumieux les problématiques de la filière.

Les enjeux sont également extrêmement importants pour le secteur des industries agro-alimentaires et le lien qu'il entretient avec le secteur agricole. Ce secteur fortement exportateur au plan national encore il y a quelques années rencontrent davantage de difficultés aujourd'hui, ses marges sont davantage réduites. Ce secteur dispose pour autant de produits mettant en avant les savoir-faire régionaux, consolider une stratégie régionale à l'initiative de la collectivité régionale avec le secteur agricole est un enjeu de maintien, de développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Il est un secteur industriel qui a connu à l'inverse de beaucoup d'autres une croissance de l'emploi qu'il convient de consolider.

Des démarches croisant filières et territoires sur quelques territoires, dont la sensibilité à l'instabilité économique est plus forte pourraient constituer de bons terrains d'expérimentation (Vallée de la chimie, vallée de l'Arve, Plastics vallée, etc).



Recommandation 4 (suite)

Enfin, d'autres points peuvent également faire l'objet d'une attention régionale, il s'agit notamment de la problématique des délais de paiement. Les retards constatés ont un impact sur la trésorerie des entreprises, c'est particulièrement sensible en période d'instabilité économique et cela peut grever leur capacité à s'adapter et à investir. Le BTP a évoqué celle des collectivités vis-à-vis des entreprises du secteur. Le Conseil régional dont la pratique est particulièrement exemplaire sur ce sujet pourrait communiquer sur sa pratique. Il pourrait également inciter à son renforcement en intégrant dans ses appels d'offre, le critère pour les entreprises répondantes de faire connaître leurs délais de paiement réels à l'égard de leurs fournisseurs. Concernant la trésorerie des entreprises, une démarche de sensibilisation des établissements de crédits à davantage prendre en compte cette contrainte dans la conjoncture actuelle pourrait être conduite en lien avec l'État.

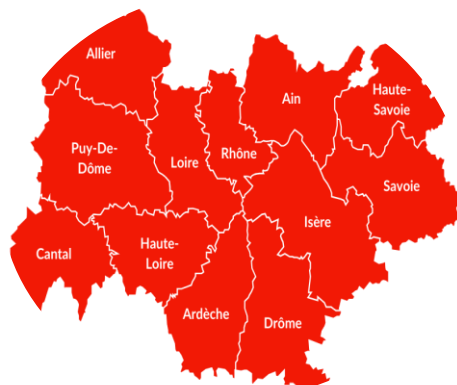
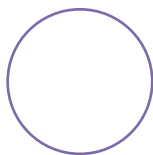
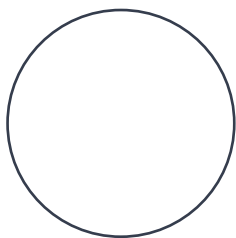


Proposition d'action

Pour la chimie et l'agroalimentaire, approcher les problématiques de ces filières par la réactivation ou la création de comités stratégiques de filières à l'échelon régional pour construire des plans d'actions et stratégies pour faire face aux problématiques rencontrées.

Au niveau territorial, des expérimentations par des approches spécifiques par bassins permettraient des réponses concrètes au plus près des besoins.

En matière de délais de paiement, intégrer dans les appels d'offres, le critère de délai de paiements des entreprises vis-à-vis de leurs fournisseurs.



Recommandation 5

Faire de l'attractivité du territoire et de son influence dans un ensemble national et européen un levier pour répondre à l'instabilité

Comme évoqué dans l'introduction, l'attractivité de la région est un point fort, un atout majeur qu'il convient de conforter. Cela se fait à travers des actions à destination des acteurs économiques afin qu'ils investissent en région pour s'y installer ou conforter leur ancrage.

Parallèlement, certains sujets nécessitent de renforcer l'influence de la région dans un ensemble national et européen. Les caractéristiques économiques de la région font que certaines filières sont particulièrement sensibles à des décisions nationales ou européennes.

Ces décisions concernent quelques régions particulièrement impactées compte tenu du poids de telle ou telle filière dans leur économie. A travers le cadre national et européen, la collectivité régionale doit porter avec certaines régions, des problématiques spécifiques qui ont des impacts en matière de souveraineté nationale et européenne. Les quatre moteurs sont un espace de coopération intéressant, mais certains sujets dépassent largement ce cadre, l'assemblée des régions d'Europe est un réseau qui permet de fédérer des régions ayant des préoccupations communes, ces regroupements étant à géométrie variable selon les sujets et permettant de développer une influence sur ces sujets au niveau communautaire.

Au niveau national, de la même manière des actions de sensibilisation des parlementaires régionaux aux problématiques de ces filières pourrait être engagée par la collectivité régionale.



Proposition d'action

Le CESER propose que la collectivité régionale renforce les moyens de la délégation générale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles pour créer les conditions d'influence maximales concernant les secteurs-clés du territoire régional et leur prise en compte dans une approche européenne concertée avec les autres régions concernées et la commission.

.



Conclusion

À l'origine de l'instabilité économique, on trouve souvent la dimension conjoncturelle, celle-ci selon les impacts qu'elles génèrent est souvent un révélateur ou un accélérateur d'effets plus structurels qui bouleversent les modèles économiques et modifient souvent en les dégradant les indicateurs macroéconomiques. La réponse aux difficultés conjoncturelles ne se trouve pas uniquement dans des réponses conjoncturelles et nécessite une projection et une anticipation qui invitent les acteurs à des réponses plus structurelles.

Les difficultés rencontrées à l'origine de l'instabilité, ne sont pas toutes de dimension régionale, certaines les dépassent très largement. Pour autant, le territoire peut se différencier dans sa capacité à s'organiser, à proposer des réponses communes en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Le territoire régional bénéficie de nombreux atouts pour stimuler cette réflexion collective et lui permettre de s'adapter à l'instabilité économique et de développer une forme de résilience aux différents défis qu'elle génère.

La Région en tant que chef de file du développement économique peut jouer un rôle d'animateur, de moteur du renforcement des capacités de réaction collectives en associant l'ensemble des acteurs.

Au travers des recommandations, des pistes d'actions proposées par le CESER, il s'agit de renforcer, de consolider ce rôle en s'appuyant sur une méthode et une boîte à outils, permettant de proposer une dynamique de réponse à l'instabilité économique.

Bibliographie

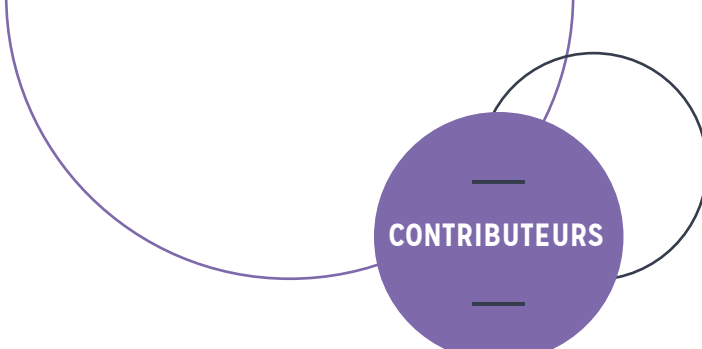
- [1] « Au quatrième trimestre 2025, le taux de chômage atteint 7,9 %, en hausse de 0,2 point sur le trimestre et de 0,6 point sur un an » | Insee. Informations rapides 34 | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8735266>
- [2] « Auvergne-Rhône-Alpes : la filière automobile génère 4,6 milliards de valeur ajoutée en 2023 » | Insee. Flash Auvergne-Rhône-Alpes 171. Consulté le 22 juillet 2026. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/9010728>
- [3] C. B. de Chauvigné | « Baromètre conjoncturel estival : Bilan de l'Été 2025 » | Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme - Site pro | Consulté le: 12 mai 2026. Disponible sur <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/barometre-conjoncturel-bilan-ete-2025/>
- [4] C. B. de Chauvigné | « Bilan de la saison hiver 2025-2026 - Conjoncture #5 » | Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme - Site pro. Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/bilan-hiver-2025-2026/>
- [5] C. B. de Chauvigné | « Bilan des Vacances d'hiver 2026 - Conjoncture #4 » | Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme - Site pro. Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/bilan-vacances-hiver-2026/>
- [6] « En 2025, le déficit public s'élève à 5,1 % du PIB, la dette publique à 115,6 % du PIB » | Insee. Informations rapides 78 | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8956575>
- [7] K. Deniau | « En Haute-Savoie, des industriels qui tentent de se réinventer » | L'Usine Nouvelle | Consulté le 19 mai 2026. Disponible sur <https://www.usinenouvelle.com/article/en-haute-savoie-des-industriels-qui-tendent-de-se-reinventer.N2229611>
- [8] D. générale du Trésor | « Flash conjoncture France - La croissance marque le pas au 1^{er} trimestre » | Direction générale du Trésor. Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2026/04/30/flash-conjoncture-france-la-croissance-marque-le-pas-au-1er-trimestre>
- [9] « France : Le gouvernement abaisse sa prévision de croissance à 0,9% pour 2026 » | Investir | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://investir.lesechos.fr/marches-indices/economie-politique/france-le-gouvernement-abaisse-sa-prevision-de-croissance-a-09-pour-2026-2226404>
- [10] « L'économie française a détruit 40.000 emplois en 2025 malgré la résistance de la croissance » | Les Echos | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/leconomie-francaise-a-detruit-40000-emplois-en-2025-malgre-la-resistance-de-la-croissance-2212870>
- [11] « La France affiche le deuxième déficit public le plus élevé de la zone euro » | Les Echos | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.lesechos.fr/monde/europe/la-france-affiche-le-deuxieme-deficit-public-le-plus-eleve-de-la-zone-euro-2227793>

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

- [12] « *Le nombre de chômeurs inscrits à France Travail en hausse en 2025* » | La Gazette France | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.lagazettefrance.fr/article/le-nombre-de-chomeurs-inscrits-a-france-travail-en-hausse-en-2025>
- [13] « *Les entreprises d'intelligence artificielle captent 61 % du capital-risque mondial en 2025* » | Consulté le 16 juin 2026. Disponible sur <https://www.oecd.org/fr/about/news/annoncements/2026/02/ai-firms-capture-61-percent-of-global-venture-capital-in-2025.html>
- [14] « *Les entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes - Bilan 2025 et Perspectives 2026* » | Banque de France | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/les-entreprises-en-auvergne-rhone-alpes-bilan-2025-et-perspectives-2026>
- [15] « *Les Investissements directs étrangers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025* » | ARAE | Consulté le 24 juin 2026. Disponible sur <https://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/blog/nos-publications-3/les-investissements-directs-etrangers-en-auvergne-rhone-alpes-en-2025-2605>
- [16] « *Panorama de l'emploi pour la région Auvergne-Rhône-Alpes* » | Data Emploi - francetravail.fr | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/panorama/REG/84?at_medium=CMP&at_campaign=DSI&at_cmp_indicateur1=portail-territorial-emploi&at_cmp_indicateur2=ile-de-france
- [17] D. générale du Trésor | « *Perspectives mondiales au printemps 2026 : L'économie mondiale à l'épreuve d'un nouveau choc énergétique* » | Direction générale du Trésor | Consulté le 12 mai 2026. Disponible sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2026/04/03/perspectives-mondiales-au-printemps-2026-l-economie-mondiale-a-l-epreuve-d-un-nouveau-choc-energetique>



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Valérie-Anne JAVELLE

Présidente de la Commission 1

► Philippe CHARVERON

Premier Vice-Président - Référent de la Commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BLANC Sylvie (jeunes dirigeants)
- CABUT Bruno (U2P-UNAPL)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- CHABBAL Jean (Pôles de compétitivité)
- DADON Charles (UDES)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- FLAUGÈRE Jean-Luc (CRA)
- GLERAN Philippe (MEDEF)
- LAFORÊT Jean-Pierre (France Chimie)

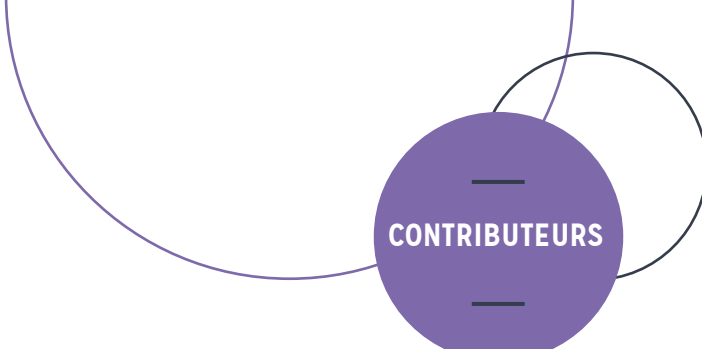
Collège 2*

- BADOR Laurent (CFDT)
- BARJON Brigitte (CGT)
- CHENNAZ Cédric (CFDT)
- DALMAS Patrick (CGT)
- DEUDÉ Sylvie (CFTC)
- DEVY Éric (FO)
- FAURE Philippe (CGT)
- GRANATA Éric (CGT)

Collèges 3* et 4*

- BABOLAT Guy (SCOP)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DOMPNIER Nathalie (Universités)
- MANET Louis (Personnalité Qualifiée)
- MONNET Alexis (CRAJEP)

• **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- LATAPIE Didier (CMA)
- MEUNIER Patrick (Travaux publics)
- MOYNE Emmanuel (UNITEX)
- NIGAY Henri (ARIA)
- PERCHE Gaël (FIBOIS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCI)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCI)

Collège 2*

- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- JACQUIER Claudine (CFDT)
- JUYAUX Christian (CFDT)
- LE GAC Élisabeth (CFDT)
- LÉAULT Patrick (CFTC)
- LORENTE Jérémie (FO)
- MYC Michel (UNSA)

Collèges 3* et 4*

- NODIN Alain (Consommateurs)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RIGOLLET Johann (ART)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERILHAC Yves (LPO)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

ABERKANE Fayçal, Conseiller, Commerce Extérieur de la France

CORMIER Laurent, Directeur délégué, Agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

GUSTIN Pascal, Président, Fédération SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes

HERBEAUX Laurence, Directrice, Observatoire de la Filière Construction, Cellule Economique Régionale de la Construction Auvergne-Rhône-Alpes

LÉCOLE Jean-François, Délégué Régional « Conseil Stratégie et Management », Fédération SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes

MALOCHET Pierre, Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes

MERCIER Eloi, Chargé de Projet, Commerce Extérieur de la France

NIGAY Henri, Secrétaire, Association des Industries Agro-Alimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes

PATOIS Carl, Vice-Président, France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes

PÉPIN Stéphanie, Adjointe à la Directrice, Observatoire de la Filière Construction, Cellule Economique Régionale de la Construction Auvergne-Rhône-Alpes

PERRIER Carole, Déléguée Générale, Association des Industries Agro-Alimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes

REY-HUET Morane, Président, Commerce Extérieur de la France

SEIGLE-FERRAND Isabelle, Déléguée Régionale, Comité des Vignobles d'Auvergne-Rhône-Alpes

SEPULCHRE Didier, ex-Président Directeur Général, NTN SNR

SWIETON Michel, Directeur Régional, France Travail Auvergne-Rhône-Alpes

WALBAUM LUDOVIC, Président, Comité des Vignobles d'Auvergne-Rhône-Alpes

WERQUIN-WATTEBLÉD Kathie, Directrice Régionale, Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION de Sylvie BLANC, au nom du Collège I

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Mesdames, Messieurs les invités.

Les travaux menés par la commission 1 s'inscrivent dans une démarche de réflexion collective visant à faire un état des lieux du contexte économique en 2026, de pouvoir mieux comprendre ce que nous qualifions d'**instabilité économique**, d'identifier les impacts et menaces pour le tissu économique régional.

Petite rétrospective introductive : l'activité économique a été construite avec l'hypothèse de l'abondance des ressources.

Chaque année, l'ONG américaine Global Footprint Network publie le **jour du dépassement** : date à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète est capable de produire en un an, pour régénérer ses consommations ou absorber les déchets produits, dont le dioxyde de carbone.

En 1986, cette date était fixée au 31 décembre.

En **2026**, elle est estimée au **30 juillet**, ce qui signifie que nous consommons 2 fois plus de ressources que nous n'en avons à disposition, et que nous créons ainsi une pénurie.

Dans les années 1980 à 2000, les entreprises se posaient la question de leurs impacts sur les milieux naturels. Depuis les années 2020, Olivier HAMAND de l'institut Michel SERRE propose de parler d'inversion : il dit : « Dans notre monde fluctuant, imprévisible et incertain, on se pose désormais la question de l'impact de l'environnement sur nos activités. Comment ajuster nos activités ? Vivre dans un monde de ressources limitées ? Comment s'adapter aux imprévus dans un Monde incertain ? : passer du pilotage de la performance à la consolidation de la **robustesse** de nos activités ! ».

La commission 1, au cours des auditions menées dans le cadre de ce rapport, a pris acte que de nombreux autres facteurs d'instabilité viennent peser sur la croissance et le développement économique.

La Commission a noté que les facteurs d'instabilité peuvent être :

- **Conjoncturels et à court terme** : conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Les cycles électoraux (Municipales en 2026, Présidentielle et Législatives en 2027) ont un impact sur certaines activités. Il s'agit d'un phénomène récurrent bien connu mais qui couplé avec l'instabilité politique, a des incidences plus marquées notamment sur le secteur du BTP, et les métiers de l'ingénierie.
- **Structurels et à long terme** : déséquilibre concurrentiel par la réglementation selon les continents, transition climatique.

Les entreprises doivent donc composer avec toutes ces contraintes qui pèsent sur leurs ressources financières.

La commission s'est intéressée également à la situation de l'emploi : stabilité des effectifs, préservation des savoir-faire existants et innovation.

Les secteurs d'activité (industrie, construction...) sont affectés de façon différente.

Les réponses doivent donc être adaptées de manière sectorielle et territoriale, en réponse aux différentes problématiques rencontrées.

Les auditions soulignent que Rhône-Alpes dispose d'atouts importants, qu'il est primordial de maintenir.

Citons la **Recommandation 4** : « Apporter une attention particulière aux filières fragilisées à forts enjeux » et la **Recommandation 5** « Faire de l'attractivité du territoire et de son influence dans un ensemble national et européen un levier pour répondre à l'instabilité ».

Les entreprises attendent une stabilité des règles, une visibilité pour le développement de leur activité.

La capacité des acteurs à s'organiser au sein des territoires pour faire face à ces évolutions, à identifier des enjeux partagés et à mobiliser l'intelligence collective pour y répondre sera déterminante.

Le rôle de la collectivité régionale, pour fédérer cette réflexion collective et animer sa mise en oeuvre, sera essentiel tant au niveau de son territoire que de sa capacité à porter les enjeux du territoire à des niveaux supérieurs, nationaux et européens.

Au-delà des facteurs mentionnés ci-dessus, la commission a souligné l'impact de 3 sujets qui viennent remettre en cause certains paradigmes et nécessitent des approches long terme :

- L'émergence de l'IA,
- La disponibilité d'une énergie compétitive,
- L'adaptation aux changements climatiques.

Ces facteurs font l'objet d'accompagnements spécifiques, variables dans leur intensité selon la maturité et la taille des entreprises, demandant des ressources importantes avec des ROI souvent très longs.

Le collège 1 remercie les membres de la commission 1 et Mr Laurent de PESSEMIER, pour leur travail.

Au regard de ces éléments et sous réserve des expressions individuelles qui pourraient être formulées, le collège 1 émet un avis favorable sur le projet d'avis qui lui est soumis.

À la suite de ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

► INTERVENTION d'Elisabeth LE GAC, au nom de la CFDT, Collège 2

La note de la Commission 1 permet de poser la question de l'évolution de l'économie mondiale vers plus d'instabilité et d'incertitude. Les facteurs internationaux y sont pour beaucoup, mais la vie économique est aussi bouleversée par les événements sanitaires et climatiques, par les instabilités politiques. La note évoque à juste titre les capacités de réaction et de résilience des salariés et des entreprises.

Pour la CFDT les implications en termes de sécurisation des parcours professionnels sont très importantes. La note de travail de la commission 1 appelle selon nous des développements ultérieurs sur ce thème et sur les questions des transformations du travail et de l'emploi.

Les **schémas régionaux** : un socle stratégique pour l'économie, l'emploi et la formation.

La CFDT réaffirme avec force l'importance des trois schémas régionaux qui structurent les politiques économiques, sociales et de formation en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), ainsi que de leur déclinaison opérationnelle dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP).

Ces schémas, qui arrivent à leur terme dans un contexte marqué par l'incertitude économique croissante (instabilité politique, tensions géopolitiques, enjeux climatiques, évolutions normatives, ...) doivent faire l'objet d'un bilan approfondi voire d'une évaluation, point de départ à une réflexion qui s'ouvre d'ici 2028. Ce bilan, mené en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, servira de point de départ à une réflexion prospective pour la période post-2028.

Il nous semble que cet effort pour la période future serait facilité par la mise en place d'une nouvelle série d'études sectorielles portées par les partenaires sociaux dans les branches, les filières et les territoires.

Rétablir le dialogue social territorial quadripartite : une urgence

La CFDT tient à rappeler que le dialogue social territorial quadripartite — impliquant l'État, la Région, les organisations syndicales et patronales — a prouvé son efficacité par le passé. Lors de la crise de 2008-2012, cet engagement collectif a permis de trouver des solutions adaptées pour soutenir les entreprises et les travailleurs. Pourtant, ce cadre essentiel a été affaibli depuis 2017, alors même que les défis actuels exigent plus que jamais une coopération renforcée.

Une méthode éprouvée : l'implication des partenaires sociaux

Les outils existants, tels que les Contrats d'Étude Prospective (CEP) ou les Contrats d'Objectifs Emploi-Formation (COEF), ont déjà démontré leur capacité à réduire l'incertitude et à anticiper les mutations économiques. Leur relance est aujourd'hui une priorité absolue : En mai 2026, Via Compétences a réuni les partenaires sociaux pour amplifier l'atout COEF. La Fédération du Bâtiment a relancé un CEP en 2026. Et nous avons entendu la Chimie qui pourrait reprendre le dialogue partenarial sur sa stratégie régionale.

La construction de dispositifs régionaux doit être relancée, avec un engagement dynamique des partenaires sociaux. L'État et la Région ont tout intérêt à soutenir cette démarche, qui a fait ses preuves par le passé.

Agir sur le fond ET la méthode

Pour la CFDT, la réussite dépend autant de la méthode que du fond. Le dialogue, la concertation et l'implication de tous les acteurs sont indispensables pour trouver des solutions utiles et durables, tant pour les entreprises que pour les travailleurs, dans un contexte toujours plus complexe.

Nous remercions la Présidente de la Commission et ses remplaçants, ainsi que le chargé d'études.

Nos propos ne font que prolonger des éléments présents dans le travail de la Commission¹ ; nous voterons en faveur de l'adoption de ce texte.

► INTERVENTION de Philippe FAURE, au nom de la CGT, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, Collège 2

Quand le sujet de l'instabilité économique s'est imposé, ce sont les impacts des mesures douanières de l'administration Trump qui étaient le facteur de déstabilisation. Quand le rapport est présenté, ce sont les répercussions d'un été chaud, qui sera pourtant le plus frais que nous aurons à connaître selon nombre de climatologues qui s'imposent à l'agenda.



Entre temps, un conflit au Moyen-Orient a fait s'envoler encore un peu plus les coûts de l'énergie, perturbé les approvisionnements en engrais pour le secteur agricole, ceux de l'aluminium pour l'industrie,... A chaque crise, emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat issu des revenus du travail ou des retraites sont affectés, notamment pour les plus fragiles.

Le rapport présenté s'attache à rappeler le cadre, c'est-à-dire le contexte international et national, dans lequel l'économie régionale évolue, suivi d'un approfondissement sur quelques secteurs régionaux importants.

Le rapport dégage 5 recommandations que nous partageons globalement :

- ➔ Pour les 4 premières, en ce qu'elles mettent l'accent sur l'intérêt
 - De rétablir un dialogue social et territorial, en s'appuyant sur la mise à disposition d'une information partagée.
 - D'intégrer la situation des structures qui contribuent à la performance des entreprises, à l'exemple des clusters et des pôles de compétitivité sur les enjeux d'innovation et de mutualisations de moyens industriels ou encore celle des relations à l'intérieur des filières pour leur évolution.
- ➔ Pour la cinquième, en ce qu'elle souligne, en creux, les limites du cadre régional sur nombre d'enjeux, notamment en matière de souveraineté et de politique industrielle face aux volontés hégémoniques des USA et de la Chine.

Les 4 premières recommandations recourent assez largement des conclusions et des pistes de suivi qui s'étaient dégagées du Forum "Réussir la transition industrielle" de novembre 2019. Malgré les démarches effectuées pour les faire connaître, l'intérêt qu'elles avaient rencontré, le choc du Covid, les choix qu'auraient permis les moyens financiers trouvés pour le "quoi qu'il en coûte", celles-ci n'ont pas connues un début de mise en œuvre.

Les organisations CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES voteront favorablement ce rapport.

Mais quand trois chocs provoquent de l'instabilité dans une période si courte, c'est aussi aux causes de l'instabilité qu'ils convient de s'intéresser.

De nombreux économistes ont mis en lumière les liens entre la forte instabilité financière et le mouvement de globalisation financière qui s'est mis en place à compter des années 80. Dominique PLIHON liste ainsi une douzaine de crises issues du système financier sur cette période. D'autres voient dans la configuration actuelle, avec le ralentissement de l'activité économique, la montée des taux d'intérêt sur un endettement public comme privé important, les tensions sur le crédit privé, un des compartiments du "shadow banking", et une potentielle "bulle IA" un risque de nouvelle crise financière majeure.

Instabilité économique ou situation de "polycrise", c'est le second concept qui nous semble plus à même d'éclairer la situation actuelle et permettre la recherche de propositions pour un développement humain durable. Introduit par Edgar MORIN, le concept mettait, dès 1993, en lumière l'interconnexion entre des crises économiques, écologiques, sociales et culturelles résultant des ruptures dans les mécanismes de régulation environnementaux (avec le dépassement des limites planétaires), sociales (avec l'aggravation des inégalités et la perte de cohésion sociale) et économiques (avec les dysfonctionnements structurels du système financier mondial). Il soulignait leur évolution simultanée et leurs effets cumulatifs qui se produisent sur des temporalités et des échelles territoriales variées. "Le tout (étant) encore plus dangereux que la somme des parties" selon l'expression de l'historien britannique Adam TOOSE.

Faut-il rappeler que le dernier choc en date, cet été trop chaud, s'inscrit, en fait, dans une trajectoire de réchauffement climatique, parfaitement documentée quant à ses origines, sa trajectoire, ses répercussions si elle n'est pas maîtrisée, bien au-delà de la seule perturbation temporaire de l'activité économique.

Interrogée sur les mesures prises pour y répondre, Myriam MERAD, directrice de recherche CNRS et spécialiste de la gouvernance des crises, pointe dans un entretien récent, notamment :

- L'insuffisance "d'une gestion dans l'urgence des problèmes.....(de laquelle) ne se dégage pas une pensée, ni une trajectoire politique d'amélioration. ... Un manque d'anticipation, de vision globale de ce qui est en train de se construire".
- La "diminution des investissements publics, ... (la destruction et le démantèlement), ... des institutions publiques, scientifiques et d'expertise, qui sont là pour appuyer l'action publique à aller dans le bon sens".
- Et, face à la perspective de laisser encore plus libre cours au marché, la nécessité "d'interroger la pertinence de l'action politique et la pertinence des politiques publiques pour lutter contre le changement climatique (pour),... en faire un objet scientifique et politique, ... donc un objet démocratique".

Un nouveau rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement prévient que le seuil de 1,5° C de réchauffement devrait être franchi dans les prochaines années. L'enjeu, souligne le PNUÉ, est désormais d'empêcher que ce dépassement ne s'installe : plus il sera important et prolongé, plus les dommages seront lourds et certains changements difficiles, voire impossibles, à inverser. "Chaque fraction de degré coûtera des vies, détruira des moyens de subsistance, aggravera les inégalités et poussera les écosystèmes vers des dommages irréversibles", a averti António GUTERRES.

Un avertissement que, en septembre 2026 à l'échelle de la Région, nous devons mettre au passé simple : des vies ont été perdues, des moyens de subsistance, à commencer par les produits alimentaires, ont été détruits, les inégalités se sont accentuées, des écosystèmes ont subi des dommages irréversibles, et nous ajouterons que de nombreux travailleurs ont été confrontés à des conditions de travail profondément dégradées.

Dans notre rôle d'expression de la société civile organisée, nous ne pouvons faire comme si cela était derrière nous.

► INTERVENTION de Yves VERILHAC, au nom de la LPO

Monsieur le Président, Madame la Présidente de la Commission, Chère Valérie-Anne, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

J'interviens au nom de la LPO, pas au titre du collège. Bien sûr je respecte le travail fait et remercie les auteurs et contributeurs.

En premier lieu mais ce n'est pas le plus important, je trouve que nous avons eu par ce travail une approche très limitée sur quelques activités économiques les plus visibles donnant une vision partielle et donc partielle. Les conseillers que nous sommes proposons des auditions parmi nos connaissances, ce qui est bien compréhensible, mais limite de fait la possibilité de bénéficier de regards décentrés. A titre d'exemple, l'agriculture n'est traitée que sous l'angle de la viticulture. Le tourisme n'est pas traité alors que c'est la première activité économique devant l'agriculture dans de nombreux territoires. Cette approche en silo s'appuyant sur les seules compétences et qualités -nombreuses il est vrai- des membres de cette commission, et de cette commission seulement, me semble dommageable à une approche plus globale et transversale.

Mais je voudrais insister surtout sur des enjeux structurels que nous estimons ici, et qui expliqueront mon abstention. Les enjeux environnementaux sont abordés en 20 lignes au titre des difficultés supplémentaires pour les entreprises. Et non comme des opportunités. Les causes, effets et réponses à apporter face à la double crise climatique et écologique sont largement sous-traitées, eu égard au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, aux tensions sur l'eau et aux enjeux énergétiques. La COVID est à l'origine de la plus grande réorganisation du travail. Comment les entreprises se préparent-elles aux futures crises sanitaires et climatiques passées, présentes et à venir ?

Maintenant que plus personne ne semble nier le changement climatique et a pu en mesurer les conséquences cet été, comment les entreprises adaptent leurs procédés pour baisser leurs émissions de CO2, être plus économes en eau et moins prélever dans le milieu naturel (432 millions de m3 prélevés pour les besoins des entreprises en AuRA (hors production hydroélectrique et nucléaire) soit 1/3 des prélèvements d'eau douce (source DREAL) ? Sans oublier les enjeux de transports : où nous mène l'augmentation croissante du nombre de camions sur nos routes et le déséquilibre croissant avec le rail ?

Notre note semble valider la pertinence de poursuivre et développer la compétitivité pour favoriser l'export, ce qui me semble une course mortifère compte tenu du dumping social et environnemental. Quand l'enjeu est de diversifier et raccourcir les circuits. J'ai rendu la gourde que vous avez eu la gentillesse de nous offrir quand j'ai vu les cartons made in China. Et je ne veux donner de leçon à personne. Nous devons changer de paradigme pour nous attaquer aux causes et non aux conséquences des difficultés que rencontrent les acteurs de l'économie. Sans quoi les coûts pour certaines entreprises seront insurmontables. Elles le savent déjà : un grand nombre d'entre elles ont pris connaissance des enjeux, y réfléchissent et ont déjà amorcé les changements inévitables. Nous le voyons dans tous nos partenariats avec la LPO, et ils sont heureusement nombreux.

Merci de votre attention.

► INTERVENTION de Guy BABOLAT, au nom des collèges 3 et 4

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de la Commission Valérie-Anne JAVELLE pour son énergie, son implication et sa motivation tout au long de nos travaux malgré des conditions difficiles.

J'interviens ici au nom des Collèges 3-4.

Le déclenchement de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine en 2022, s'est traduite par une grave crise énergétique. Dès sa réélection en 2024, Donald Trump s'est lancé dans une néfaste guerre commerciale tarifaire y compris contre ses propres alliés. Ces deux événements majeurs ont précipité l'économie mondiale dans un moment de grande incertitude et de fragilité.

Cela s'est traduit très rapidement, comme le souligne le rapport de la commission, par un ralentissement du commerce mondial et un affaissement significatif de la croissance. L'extrême dépendance de l'Allemagne vis-à-vis du gaz russe, les dissensions internes et la faiblesse politique des pays de l'Union vis-à-vis des États-Unis ont largement contribué à ce que ces conséquences soient ressenties plus gravement en Europe.

Plus récemment, la guerre lancée par Donald Trump contre l'Iran et ses conséquences sur le détroit d'Ormuz est venu en rajouter, impactant fortement les prix des carburants et relançant, de fait, une inflation pourtant jusque là relativement maîtrisée dans notre pays.

En France, c'est à l'issue d'un douloureux débat sur les retraites, et alors que le pays se débattait déjà dans une situation budgétaire extrêmement dégradée et faisait face à une dette toujours croissante, qu'est intervenue la dissolution de l'Assemblée Nationale. Les résultats des élections qui suivirent n'ont pas permis de dégager de majorité, même relative. S'en suivirent une « valse » inédite des gouvernements et des débats parlementaires aussi confus que houleux, n'offrant aucune visibilité aux acteurs économiques et les exposant à de multiples et répétés aléas réglementaires comme ce fut le cas pour « Ma Prime Rénov' ».



Il ressort de tout cela que les acteurs économiques et leurs salariés ne sont pas seulement confrontés à une instabilité passagère mais sont bel et bien entrés dans une véritable zone d'insécurité. Cette insécurité est fortement ressentie, par les entreprises comme par les ménages, et concourt à la baisse des investissements comme à la stagnation de la consommation des ménages qui fut toujours un moteur essentiel de la croissance dans un pays disposant pourtant de 6 600 milliards d'épargne privée et dont la population continue d'épargner 19% de ses revenus. Et à toutes les insécurités évoquées il faut bien sûr ajouter l'insécurité climatique qu'ont bien illustrée les incendies de cet été.

Si notre Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de bien des atouts grâce à la diversité de son tissu industriel, son tourisme, son agriculture ou la qualité de ses établissements d'enseignement et de recherche, elle n'est évidemment pas l'abri des conséquences de cette insécurité économique et sociale. Même si le taux de chômage reste 1 point en dessous de la moyenne nationale, il augmente régulièrement depuis 2024 et on relève également une augmentation du nombre de licenciements économiques. Même constat sur les défaillances d'entreprises qui augmentent au-delà de l'effet de rattrapage des années Covid et qui concernent principalement des secteurs pas ou peu soumis à la concurrence étrangère. Nous souhaitons également attirer l'attention sur la situation des entreprises associatives nombreuses à subir une double peine : à la fois les conséquences économiques générales, comme la hausse des prix de l'énergie mais aussi les restrictions budgétaires qui se sont multipliées mettant gravement en péril les missions pourtant essentielles de ces associations dans le social, le médico-social, l'éducation populaire ou la culture. Rappelons aussi qu'elles jouent un rôle majeur en matière d'emploi, en particulier dans les zones rurales et contribuent activement à l'attractivité des territoires.

Mais au-delà de l'attention à porter aux secteurs les plus exposés, ce qui ressort c'est que la plupart des instabilités et impacts recensés relèvent, en fait, de défis structurels. C'est vrai de la recherche d'un meilleur équilibre budgétaire et de la maîtrise de la dette, c'est vrai du déploiement de l'IA dans tous les secteurs de l'économie, de la ré-industrialisation et du positionnement vis-à-vis de la Chine et des USA, c'est vrai des efforts indispensables en matière de recherche et d'innovation comme, bien sûr de la transition écologique qui mériterait sans doute un réflexion complémentaire compte tenu des enjeux climatiques, environnementaux et sanitaires auxquels nous devons faire face.

Dans un tel contexte, il est plus important que jamais que la Région joue pleinement son rôle de chef de file en matière de développement économique. De ce point de vue nous regrettons le faible investissement de la Région sur la formation, facteur clé des transitions à venir, et l'affaiblissement de sa volonté d'accompagnement de la création d'entreprises avec notamment le non versement en 2027 des fonds européens programmés entraînant la non reconduction de dispositifs comme « Je lance mon projet ». Aucune relance sur ce point n'étant envisageable avant la nouvelle programmation européenne en 2028, ce qui coïncidera avec la nouvelle mandature régionale.

Pour le reste, nous partageons pleinement les recommandations de la commission pour favoriser les démarches collectives, le soutien aux exportations, la veille à mettre en place sur les secteurs les plus exposés et les actions à conduire pour renforcer l'attractivité de nos territoires.

Sauf expression individuelle, le Collège 3-4 votera donc favorablement ce rapport.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 15 septembre 2026



155 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

6 SE SONT ABSTENUS

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe	P		
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie	P		
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	P		
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORÊT Jean-Pierre	P		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	P		
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	P		
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	P		
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain	P		
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGÈRE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert	P		
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	P		
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laëtitia			
		SALA Chantal	P		
		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle	P		
		CASALINO Françoise	P		

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
2		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc	P		
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian	P		
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle			
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
		BOCHARD Frédéric			
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie	P		
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			
		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène	P		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira	P		
		MILANETTI Nathalie			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
2		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		SIMIOT Nicolas			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel	P		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			
		LAPACAS Patrick			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie	P		
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
3		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd			
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P		

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
3	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	P		
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLO Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	P		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne	P		
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis	P		
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : Procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Laurent de PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

Face à un contexte géopolitique modifié avec une concurrence internationale qui se durcit, et une intensification du protectionnisme, une situation politique nationale peu stable, des résultats et des prévisions de croissance économique nationale faibles et les interrogations relatives sur la trajectoire d'équilibre des comptes publics, l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes est d'ores et déjà impactée. Ces impacts peuvent atteindre différents paramètres macro-économiques : ralentissement et baisse d'activités, emploi, exportations, investissements, défaillances d'entreprises, etc.

Quels sont les activités, les secteurs les plus exposés ? Quels effets sur les autres secteurs : économie de proximité, tourisme etc. Certains territoires compte-tenu de leurs structures économiques et productives sont-ils fragilisés ?

Comment les acteurs régionaux peuvent-ils mieux connaître et analyser ces menaces ? Comment les anticiper ? Quelles actions pour augmenter la résilience de l'économie régionale et identifier des opportunités ?

Le CESER a produit une note permettant à partir d'une photographie, d'une vision flash de la situation économique d'identifier les impacts et menaces pour le tissu économique régional et de dégager des recommandations.

La note comporte trois parties : un zoom sur la conjoncture générale et quelques secteurs et angles spécifiques, une analyse des impacts identifiés en fonction des différents facteurs nationaux et internationaux et enfin les recommandations et propositions d'actions du CESER.

INSTABILITÉ | EMPLOI | FILIÈRES | INDUSTRIE |
INVESTISSEMENT | TERRITOIRES | INTERNATIONALISATION |
ADAPTATION | ATTRACTIVITÉ

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29